

# **LAZARD FRERES BANQUE**

**SA - Sté anonyme au capital de 50 000 000 euros**

**Siège social : 175 Boulevard HAUSSMANN 75008 PARIS**

**334 961 745 R.C.S. Paris**

## **COMPTES SOCIAUX**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

Certifié conforme à l'original



Olivier Klein

# I. BILAN AU 31/12/2024

## A. Bilan Actif

ACTIF (en milliers d'euros)		2024	2023
	<b>Notes</b>		
<b>CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP</b>	2.1	<b>610 351</b>	<b>373 056</b>
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	2.4, 2.6	<b>23 935</b>	<b>18 035</b>
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	2.2.1	<b>23 652</b>	<b>8 081</b>
- A vue		7 457	8 081
- A terme		16 195	0
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	2.3.1, 2.6	<b>99 093</b>	<b>138 998</b>
- Autres concours à la clientèle		76 294	117 411
- Comptes ordinaires débiteurs		22 799	21 587
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	2.4, 2.6	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE</b>	2.4, 2.6	<b>2 183</b>	<b>3 761</b>
<b>PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME</b>	2.4, 2.5, 2.6	<b>405</b>	<b>559</b>
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>	2.4, 2.5	<b>3 666</b>	<b>3 864</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	2.5	<b>3 084</b>	<b>1 826</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2.5	<b>2 469</b>	<b>43 551</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>	2.7	<b>22 311</b>	<b>73 807</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	2.8	<b>26 518</b>	<b>25 819</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>817 667</b>	<b>691 357</b>

## B. Bilan Passif

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)		<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>Notes</b>		
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>		<b>122 584</b>	<b>40 860</b>
- Banques centrales, C.C.P.	2.1	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit	2.2.2	122 584	40 860
- A vue		122 584	40 860
- A terme		0	0
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	2.3.3	<b>547 254</b>	<b>491 526</b>
- Comptes d'épargne à régime spécial		45 553	76 785
- A vue		45 553	76 785
- A terme		0	0
- Autres dettes		501 701	414 741
- A vue		498 353	411 021
- A terme		3 348	3 721
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	2.9	<b>3 512</b>	<b>0</b>
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		3 512	0
<b>AUTRES PASSIFS</b>	2.7	<b>50 082</b>	<b>74 084</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	2.8	<b>21 485</b>	<b>20 219</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	2.10	<b>2 302</b>	<b>1 921</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>		<b>70 448</b>	<b>62 746</b>
- Capital souscrit	2.12	50 000	50 000
- Prime d'émission	2.12	0	0
- Réserves	2.12	5 000	5 000
- Provisions réglementées	2.11, 2.12	0	0
- Report à nouveau (+ / -)	2.12	283	305
- Résultat de l'exercice (+ / -)	2.12	92 837	27 544
- Acompte sur dividendes	2.12	-77 672	-20 104
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>817 667</b>	<b>691 357</b>

## C. Hors-bilan au 31/12/2024

HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
Engagements de financement :		
Engagements en faveur de la clientèle	16 113	22 323
Engagements de garantie :		
Engagements d'ordre de la clientèle	40 042	2 621
Engagements envers les fonds de garantie des dépôts et de résolution	848	990
Engagements sur titres :		
Autres engagements donnés	0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Engagements de financement :		
Engagements reçus d'établissements de crédit	7 500	7 500
Engagements de garantie :		
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus de la clientèle en garantie des crédits octroyés	77 831	80 957
Engagements reçus des entreprises liées	11 318	24 836
Engagements sur titres :		
Autres engagements reçus	0	0

## II. COMPTE DE RESULTAT

### Compte de Résultat au 31/12/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)		2024	2023
	Notes		
<b>INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>		<b>20 011</b>	<b>18 791</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		17 049	16 800
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		2 962	1 991
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
<b>INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES</b>		<b>-245</b>	<b>-129</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit		-45	-38
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		-115	-91
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe		-85	0
<b>REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE</b>	2.15	<b>3</b>	<b>819</b>
<b>COMMISSIONS (produits)</b>	2.16	<b>22 369</b>	<b>14 243</b>
<b>COMMISSIONS (charges)</b>	2.16	<b>-10 018</b>	<b>-5 979</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION</b>		<b>4 568</b>	<b>3 681</b>
Gains ou pertes sur opérations sur titres de transaction		1 151	1 255
Gains ou pertes sur opérations de change		3 428	2 509
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		-11	-83
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	2.17	<b>6 489</b>	<b>40</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	2.18	<b>65 188</b>	<b>73 233</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	2.19	<b>43</b>	<b>-570</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>108 408</b>	<b>104 129</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>		<b>-69 358</b>	<b>-65 301</b>
Frais de personnel	2.20	-35 578	-30 698
Autres frais administratifs	2.21	-34 081	-34 291
Dotations aux provisions pour charges	2.22	-11	-312
Reprise de provisions pour charges d'exploitation	2.22	312	0
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>	2.5	<b>-2 225</b>	<b>-2 520</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 825</b>	<b>36 308</b>
<b>COÛT DU RISQUE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 825</b>	<b>36 308</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	2.23	<b>3</b>	<b>132</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>36 828</b>	<b>36 440</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	2.24	<b>88 368</b>	<b>321</b>
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>		<b>-32 359</b>	<b>-9 217</b>
<b>DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	2.11	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>92 837</b>	<b>27 544</b>

# III. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

<b>1. Principes comptables et méthodes d'évaluation....</b>	<b>6</b>
1.1. PRINCIPES GENERAUX.....	6
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE .....	6
1.3. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES .....	6
1.4. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	6
1.5. PORTEFEUILLE TITRES .....	7
1.6. TITRES DE TRANSACTION.....	7
1.7. TITRES DE PLACEMENT.....	7
1.8. TITRES D'INVESTISSEMENT .....	7
1.9. TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE ...	8
1.10. TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES .....	8
1.11. IMMOBILISATIONS.....	8
1.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES..	8
1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	8
1.14. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	9
1.15. PARTICIPATION DES SALARIES .....	9
1.16. ENGAGEMENTS DE RETRAITE .....	9
1.17. AUTRES ENGAGEMENTS – PERSONNEL EN ACTIVITE .....	9
1.18. INTERETS ET COMMISSIONS.....	10
1.19. INTEGRATION FISCALE.....	10
<b>2. Annexe : Notes complémentaires .....</b>	<b>11</b>
2.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P... ..	11
2.2. CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	12
2.2.1. Créances sur les établissements de crédit .....	12
2.2.2. Dettes envers les établissements de crédit .....	12
2.3. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	13
2.3.1. Opérations avec la clientèle : Actif .....	13
2.3.2. Détail des créances douteuses .	14
2.3.3. Opérations avec la clientèle passif .....	14
2.4. PORTEFEUILLES TITRES.....	15
2.4.1. Portefeuilles titres année 2024 ..	15
2.4.2. Portefeuilles titres année 2023 ..	16
2.4.3. Informations relatives aux filiales et participations.....	17
2.4.4. Liste des filiales et participations	18
2.5. ACTIFS IMMOBILISES .....	18
2.5.1. Immobilisations financières.....	18
2.5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles .....	19
2.6. TABLEAU DES PROVISIONS SUR RISQUES DE CONTREPARTIE .....	19
2.7. VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.....	19
2.8. VENTILATION PAR CATEGORIE D'OPERATION DES COMPTES DE REGULARISATION .....	20
2.9. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ....	21
2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21
2.11. PROVISIONS REGLEMENTEES .....	21
2.12. CAPITAUX PROPRES .....	22
2.13. MONTANT DE LA CONTREVALEUR EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVISES .....	22
2.14. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LE HORS-BILAN.....	22
2.15. REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE .....	24
2.16. COMMISSIONS.....	24
2.17. GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	24
2.18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	25
2.19. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	25
2.20. FRAIS DE PERSONNEL .....	25
2.21. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS .....	26
2.22. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET REPRISES .....	26
2.23. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	26
2.24. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	27
2.25. INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS ..	27

# **1. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

## **1.1. Principes généraux**

Les comptes annuels de LAZARD FRERES BANQUE sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

## **1.2. Faits significatifs de l'exercice et événements post-clôture**

En juillet 2024, la Compagnie Financière Lazard Frères et sa filiale Lazard Frères Banque ont procédé conjointement à la vente de l'immeuble situé au 119-121 boulevard Haussmann à Paris, dont elles étaient copropriétaires. La plus-value relative à la vente de l'immeuble, résultant de la différence entre le prix de vente de l'immeuble et sa valeur nette comptable, a été enregistrée en produits exceptionnels, l'opération présentant un caractère extraordinaire et ne relevant pas de l'activité courante (règlement ANC 2014 07).

## **1.3. Conversion des opérations en devises**

Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan, libellés en devise sont, conformément à l'article 2722-1 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07, convertis aux cours de marché en vigueur à la date d'établissement des comptes annuels.

Les produits et charges effectivement perçus ou payés en devises sont convertis en euros au cours de cession ou d'acquisition de ces devises.

## **1.4. Opérations avec la clientèle**

Les opérations avec la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque de crédit avéré au sens de l'article 2211-2 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Un risque de crédit est avéré lorsque le recouvrement de ces créances est devenu incertain, ou que celles-ci présentent des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois concernant les crédits immobiliers). Le classement s'effectue en application du principe de contagion.

Les créances douteuses font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation, par dotation au compte de résultat, destinées à traduire l'amoindrissement de la valeur des créances concernées.

Lorsque les créances douteuses figurent dans cette catégorie comptable depuis plus d'un an, ou qu'une déchéance du terme a été prononcée, il est procédé à un transfert de celles-ci en encours douteux compromis. Les intérêts ne sont dès lors plus comptabilisés.

Les encours douteux compromis sont sortis des actifs par la contrepartie d'un compte de perte lorsque le caractère irrécouvrable de ceux-ci est confirmé.

Les comptes séquestres constitués sur des opérations de retrait de la cote ou au titre des droits à indemnisation de porteurs de titres sur opérations d'attribution ou d'échange, ainsi que les provisions pour coupons et chèques dividendes à payer constitués par des émetteurs sont classés dans les autres sommes dues à la clientèle.

## **1.5. Portefeuille Titres**

Les titres du marché interbancaire, les titres de créances négociables et les valeurs mobilières sont, conformément aux dispositions du Livre II Titre 3 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07, classés en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, titres de participation ou parts dans les entreprises liées et répartis selon qu'il s'agit d'effets publics et valeurs assimilées, d'obligations et autres valeurs à revenu fixe ou d'actions et autres titres à revenu variable.

### **1.6. Titres de transaction**

Sont classés dans cette catégorie les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ils suivent les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en perte.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus et frais exclus. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable au prix de marché le plus récent et les variations de valeur positives et négatives sont directement portées au compte de résultat.

### **1.7. Titres de placement**

Sont classés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du Titre 3 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Le prix de revient des titres de placement est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, hors frais et coupon couru sur achat éventuels. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable sur la base du cours le plus récent pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Seules les moins-values latentes, calculées ligne par ligne, sont portées au compte de résultat, sous la forme de dotation aux provisions pour dépréciation. En outre, les gains latents provenant des couvertures prenant la forme d'achat ou de vente d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **1.8. Titres d'investissement**

Sont classés en titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à l'échéance. Cette intention s'appuie sur la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à l'échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause cette intention initiale de détention jusqu'à l'échéance.

Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, hors frais d'achat. L'écart entre le prix d'entrée et la valeur d'acquisition (surcote ou décote) est rapporté au compte de résultat sur la durée résiduelle des titres concernés selon la méthode actuarielle.

Lorsque la situation financière des émetteurs le justifie, une provision pour dépréciation est constituée.

### **1.9. Titres de l'activité de portefeuille**

Sont classés en titres de l'activité de portefeuille, les actions et autres titres à revenu variable acquis en vue d'en retirer à moyen terme un gain en capital, sans exercer une influence notable dans la gestion opérationnelle des sociétés émettrices.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. A chaque arrêté, ils sont évalués sur la base du cours le plus récent pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées ligne par ligne donnent lieu à une provision pour dépréciation, les plus-values latentes n'étant pas rapportées au compte de résultat.

### **1.10. Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Ces deux catégories rassemblent des actions et autres titres à revenu variable acquis dans l'intention de les détenir durablement et permettant d'exercer une influence sur les sociétés émettrices des titres ou d'en assurer le contrôle. Les parts dans les entreprises liées regroupent spécifiquement les sociétés consolidées par intégration globale.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. A chaque arrêté, ils sont évalués sur la base du cours le plus récent pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées ligne par ligne ne donnent lieu à une provision pour dépréciation que dans la mesure où elles revêtent un caractère irréversible, les plus-values latentes n'étant pas rapportées au compte de résultat.

### **1.11. Immobilisations**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées, conformément au règlement CRC 04-06, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties conformément au règlement CRC 02-10 sur leur durée probable d'utilisation.

### **1.12. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour charge de personnel couvrent des engagements futurs de rémunération.

### **1.13. Instruments financiers à terme**

Les opérations de change à terme ne sont pas conclues à titre de couverture et, conformément à l'article 2722-1 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, leur évaluation de fin de mois est faite sur la base du cours à terme applicable à la durée restant à courir de la devise concernée.

Les charges et produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêts qualifiés de couverture sont comptabilisés prorata temporis, pour leur montant net déterminé pour chaque contrat.

Les charges et produits relatifs aux autres contrats suivent le même principe de comptabilisation, mais chaque position ouverte est, en outre, évaluée à son prix de marché et les pertes latentes éventuellement constatées font l'objet d'un provisionnement. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Les positions ouvertes sont déterminées opération par opération sauf en ce qui concerne les contrats d'échange de taux d'intérêts où elles sont constituées sur la base d'ensembles

homogènes tels que définis par le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des normes comptables.

#### **1.14. Autres produits et charges d'exploitation bancaire**

Conformément à l'article 1123-2 postes 12 et 13 du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables et à l'instruction n° 2000-11 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les charges refacturées et les produits rétrocédés sont compris dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire, à l'exception des produits et charges ayant la nature de commissions, qui sont affectés dans les postes dédiés.

En 2023, Lazard Frères Banque 121 boulevard Haussmann à Paris, donnés en location à compter du 13 janvier de cette même année. La franchise de loyers concédée au preneur du bail a été abonnée à l'origine sur la durée du bail, soit 9 ans, entraînant la constatation d'un revenu en 2023, par la contrepartie d'un compte d'actif. En 2024, la charge entraînée par l'amortissement accéléré de la franchise de loyers en raison de la vente de l'immeuble a été comptabilisée dans le compte de produits d'origine, soit avec les autres produits d'exploitation bancaire.

#### **1.15. Participation des salariés**

Dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, la banque constitue chaque année une provision (6.300 milliers d'euros au 31 décembre 2024). Son montant est pris en charge dans l'exercice de référence. Les salariés ont la possibilité d'affecter tout ou partie de la somme qui leur est attribuée à un compte bloqué individuel dans les livres de Lazard Frères Banque au cours de l'exercice suivant.

#### **1.16. Engagements de retraite**

Dans un accord signé en date du 13 septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les principales organisations syndicales, il a été mis fin à partir du 1er janvier 1994 au régime de retraite spécifique de la profession, les établissements bancaires adhérant aux régimes généraux ARRCO et AGIRC.

Cet accord prévoit le paiement par les anciennes caisses de retraite de compléments de pensions pour les droits acquis par le personnel au 31 décembre 1993. Le financement de ces compléments est assuré par des cotisations à la charge de la banque qui ne pouvaient pas dépasser annuellement aux termes de l'accord, 4% de la masse salariale servant d'assiette aux cotisations ARRCO et AGIRC sur les 10 années futures.

Au titre de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, aucune charge spécifique n'a été comptabilisée à ce titre. Cet engagement fera néanmoins l'objet d'appels de cotisation futurs si l'évolution des dépenses devait aboutir à adapter les recettes des organismes de retraite gérant l'engagement de la banque.

Aucune provision pour pensions, indemnités ou plans de retraite n'est constituée dans les comptes 2024.

#### **1.17. Autres engagements – personnel en activité**

Dans le cadre de la Convention Collective du Personnel des Banques, la banque verse aux salariés partant en retraite après l'âge de 60 ans une indemnité comptabilisée en charge dans l'année du versement. Les engagements au titre de ces indemnités représentaient au 31/12/2024 un montant d'environ 1 541 milliers d'euros (charges sociales incluses). Il faut

cependant rappeler que ces indemnités ne seront versées qu'aux personnes qui seront encore dans la société lorsqu'elles feront valoir leurs droits à la retraite.

#### **1.18. Intérêts et commissions**

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

#### **1.19. Intégration fiscale**

Lazard Frères Banque est depuis l'exercice 2001 membre d'un groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère la Compagnie Financière Lazard Frères. Cela n'a pas eu d'incidence significative sur le montant d'impôt sur les sociétés constaté dans les comptes au 31/12/2024 de la banque.

## 2. Annexe : Notes complémentaires

### 2.1. Caisse, Banques Centrales, C.C.P.

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
Caisse	401	50	451	370	26	396
Comptes ordinaires débiteurs	609 849	0	609 849	372 537	0	372 537
Comptes et prêts	0	0	0	0	0	0
dont la durée résiduelle est :						
- Inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	51	0	51	123	0	123
<b>Caisse, Banques centrales, C. C. P.</b>	<b>610 301</b>	<b>50</b>	<b>610 351</b>	<b>373 030</b>	<b>26</b>	<b>373 056</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
Dettes rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes envers les Banques centrales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2.2. Créances et dettes sur les établissements de crédit

### 2.2.1. Créances sur les établissements de crédit

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>5 330</b>	<b>2 127</b>	<b>7 457</b>	<b>5 562</b>	<b>2 519</b>	<b>8 081</b>
dont part dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0
<b>Comptes et prêts</b>	<b>16 000</b>	<b>0</b>	<b>16 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont part dans les entreprises liées	16 000	0	16 000	0	0	0
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	16 000	0	16 000	0	0	0
<b>Créances rattachées</b>	<b>195</b>	<b>0</b>	<b>195</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>21 525</b>	<b>2 127</b>	<b>23 652</b>	<b>5 562</b>	<b>2 519</b>	<b>8 081</b>

### 2.2.2. Dettes envers les établissements de crédit

PASSIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>122 584</b>	<b>0</b>	<b>122 584</b>	<b>40 860</b>	<b>0</b>	<b>40 860</b>
dont part dans les entreprises liées	112 393	0	112 393	40 625	0	40 625
<b>Comptes et emprunts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes rattachées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>122 584</b>	<b>0</b>	<b>122 584</b>	<b>40 860</b>	<b>0</b>	<b>40 860</b>

## 2.3. Opérations avec la clientèle

### 2.3.1. Opérations avec la clientèle : Actif

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>64 806</b>	<b>11 488</b>	<b>76 294</b>	<b>92 776</b>	<b>24 635</b>	<b>117 411</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	12 094	0	12 094	32 550	0	32 550
- comprise entre 3 mois et 1 an	21 671	5 451	27 122	27 145	0	27 145
- comprise entre 1 an et 5 ans	30 425	5 867	36 292	31 468	24 079	55 547
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
- à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	616	170	786	1 613	556	2 169
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Autres crédits à la clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
- à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>22 622</b>	<b>177</b>	<b>22 799</b>	<b>19 945</b>	<b>1 642</b>	<b>21 587</b>
OPCVM	3 190	177	3 367	3 241	1 642	4 883
Sociétés	9 415	0	9 415	8 191	0	8 191
Particuliers	9 421	0	9 421	6 140	0	6 140
Entreprises d'assurance	398	0	398	297	0	297
Divers	0	0	0	2 006	0	2 006
Créances rattachées	198	0	198	70	0	70
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Brut	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Prêts subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sociétés						
- à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>87 428</b>	<b>11 665</b>	<b>99 093</b>	<b>112 721</b>	<b>26 277</b>	<b>138 998</b>

### 2.3.2. Détail des créances douteuses

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
Créances douteuses	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses compromises	0	0	0	0	0	0
Créances rattachés	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0	0
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.3.3. Opérations avec la clientèle passif

PASSIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Clientèle à vue</b>	<b>395 004</b>	<b>86 317</b>	<b>481 321</b>	<b>349 725</b>	<b>43 885</b>	<b>393 609</b>
OPCVM	10 880	11 311	22 191	22 058	6 919	28 977
Sociétés	232 198	66 545	298 743	170 705	23 836	194 541
Particuliers	106 767	8 077	114 844	101 326	12 399	113 725
Entreprises d'assurances	38 521	379	38 900	50 836	492	51 328
Divers	6 638	5	6 643	4 800	238	5 038
Dettes rattachées	0	0	0	4	0	0
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>16 795</b>	<b>237</b>	<b>17 032</b>	<b>17 354</b>	<b>56</b>	<b>17 411</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>45 553</b>	<b>0</b>	<b>45 553</b>	<b>76 785</b>	<b>0</b>	<b>76 785</b>
<b>Clientèle à terme</b>	<b>3 348</b>	<b>0</b>	<b>3 348</b>	<b>3 721</b>	<b>0</b>	<b>3 721</b>
Sociétés						
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
Particuliers						
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	957	0	957	766	0	766
- comprise entre 1 an et 5 ans	2 326	0	2 326	2 891	0	2 891
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
Dettes rattachées	65	0	65	64	0	64
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>460 700</b>	<b>86 554</b>	<b>547 254</b>	<b>447 585</b>	<b>43 941</b>	<b>491 526</b>

## 2.4. Portefeuilles titres

### 2.4.1. Portefeuilles titres année 2024

#### Ventilation par catégories et évolution des portefeuilles

Au 31/12/2024	Valeur au bilan	Valeur d'acquisition	Valeur de remboursement	Valeur estimée	Plus-values latentes	Moins-values provisionnées	Moins-values couvertes	Transferts de portefeuille
(en milliers d'euros)		(a)	(a)					
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
- Transaction :								
Bons du trésor	23 935	23 820	24 064	23 935	0	0	0	0
- Placement :								
Bons du trésor	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>23 935</b>							
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
- Transaction :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Billets de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>0</b>							
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>								
- Transaction :								
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Autres OPCVM								
- Français	1 956	1 959	0	2 084	128	3	0	0
- Etranger	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	2	2	0	6	4	0	0	0
Titres non cotés	184	303	0	268	84	120	0	0
- Activité de portefeuille:								
Autres OPCVM								
- Français	41	41	0	41	0	0	0	0
- Etranger	0	0		0	0	0	0	0
	<b>2 183</b>							
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres non cotés	405	405	0	405	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>405</b>							
<b>Parts dans les entreprises liées</b>								
Titres non cotés	3 666	3 666	0	3 666	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>3 666</b>							

(a) La surcote ou décote à l'achat représente pour les titres de placement et d'investissement, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Montant des titres d'investissement vendus durant l'exercice 2024 avant l'échéance : 0

Les moins-values nettes de couverture sur les titres en portefeuille au 31/12/2024 s'élèvent à 0 milliers d'euros.

Ventilation selon leur durée résiduelle des obligations et autres titres à revenu fixe	Inférieure à 3 mois	Comprise entre 3 mois et 1 an	Comprise entre 1 an et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	-------------------------------	------------------------------	--------------------	-------

Certificats de dépôt	0	0	0	0	0
Billets du Trésor américain	23 935	0	0	0	23 935
Obligations	0	0	0	0	0

## 2.4.2. Portefeuilles titres année 2023

### Ventilation par catégories et évolution des portefeuilles

<b>Au 31/12/2023</b>	Valeur au bilan	Valeur d'acquisition	Valeur de remboursement	Valeur estimée	Plus-values latentes	Moins-values provisionnées	Moins-values couvertes	Transferts de portefeuille
(en milliers d'euros)		(a)	(a)					
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
- Transaction :								
Bons du trésor	18 035	17 952	18 100	18 035	0	0	0	0
- Placement :								
Bons du trésor	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>18 035</b>							
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
- Transaction :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
Billets de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>0</b>							
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>								
- Transaction :								
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
- Français	2 062	2 076	0	2 153	91	14	0	0
- Etranger	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	2	2	0	5	3	0	0	0
Titres non cotés	1 656	1 777	0	6 831	5 175	121	0	0
- Activité de portefeuille:								
Autres OPCVM								
- Français	41	41	0	41	0	0	0	0
- Etranger	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>3 761</b>							
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres non cotés	559	559	0	559	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>559</b>							
<b>Parts dans les entreprises liées</b>								
Titres non cotés	3 864	3 864	0	3 864	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>3 864</b>							

(a) La surcote ou décote à l'achat représente pour les titres de placement et d'investissement, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Montant des titres d'investissement vendus durant l'exercice 2023 avant l'échéance : 0

Les moins-values nettes de couverture sur les titres en portefeuille au 31/12/2023 s'élèvent à 0 milliers d'euros.

Ventilation selon leur durée résiduelle des obligations et autres titres à revenu fixe	Inférieure à 3 mois	Comprise entre 3 mois et 1 an	Comprise entre 1 an et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Certificats de dépôt	0	0	0	0	0
Billets du Trésor américain	18 035	0	0	0	18 035
Obligations	0	0	0	0	0

### 2.4.3. Informations relatives aux filiales et participations

Tableau des Filiales et participations au 31/12/2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention directe (en %)	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<p><b>A – Renseignements détaillés concernant les :</b></p> <p>Titres de filiales dont le % de détention est &gt; 50% - la valeur brute des titres de chaque société excède 1% du capital de LFB</p> <p>NEANT</p> <p>Titres de participations dont le % de détention est entre 10% et 50% - la valeur brute des titres de chaque société excède 1% du capital de LFB</p> <p>NEANT</p>										
<p><b>B – Renseignements globaux concernant les :</b></p> <p>Titres de filiales dont le % de détention est &gt; 50% - la valeur brute des titres de chaque société n'excède pas 1% du capital de LFB</p> <p>FILIALES FRANÇAISES</p> <p>SCI 10 avenue Percier</p> <p>151</p> <p>151</p> <p>3 515</p> <p>0</p> <p>188</p> <p>Titres de participations dont le % de détention est entre 10% et 50% - la valeur brute des titres de chaque société n'excède pas 1% du capital de LFB</p> <p>NEANT</p>				151	151	3 515	0		188	

## 2.4.4. Liste des filiales et participations

Listes des filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège	Quote-part du capital en%	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
<b>Parts SCI 10 Avenue Percier</b>	175 Bd Haussmann – 75008 Paris	99,00	-3 409	188
<b>Parts Sociétés Civile EPL</b>	12 Avenue Percier – 75008 Paris	0,08	15	0

### Éléments concernant les filiales et les participations

Poste du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat (en milliers d'euros)	Filiales	Participations
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	0	0
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	3 666	0
<b>Opérations avec la clientèle - passif</b>	21	15

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2016, en conformité avec les dispositions de l'article L.233-17 1° du Code de Commerce, Lazard Frères Banque n'établit plus de comptes consolidés. Sa filiale, la société SCI du 10 avenue Percier est consolidée par la Compagnie Financière Lazard Frères selon la méthode de l'intégration globale.

## 2.5. Actifs immobilisés

### 2.5.1. Immobilisations financières

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS FINANCIERES 2024				PROVISIONS 2024				NET AU 31/12/24
	Montant Brut au 31/12/23	Mouvements 2024		Montant Brut au 31/12/24	Stock au 31/12/23	Mouvements 2024		Stock au 31/12/24	
		Entrées	Sorties			Dotations	Reprises		
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	559	0	153	405	0	0	0	0	405
(dont créances rattachées)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	3 864	0	198	3 666	0	0	0	0	3 666
(dont créances rattachées)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## 2.5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS 2024				AMORTISSEMENTS 2024						NET AU 31/12/24
	Montant Brut au 31/12/23	Mouvements 2024		Montant Brut au 31/12/24	Stock au 31/12/23	s/ Immob. entrées	Dotations 2024		s/ Immob. sorties	Stock au 31/12/24	
		Entrées	Sorties				Dégressif	Linéaire			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3 670	2 353	375	<b>5 648</b>	1 844	0	0	720	0	<b>2 564</b>	<b>3 084</b>
dont Immobilisations en cours	283	656	375	<b>565</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>565</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	47 887	373	42 348	<b>5 912</b>	4 336	0	0	1 505	2 398	<b>3 443</b>	<b>2 469</b>
dont Terrain	9 480	0	9 147	<b>333</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>333</b>
dont Construction	19 904	0	19 904	<b>0</b>	804	0	0	461	1 265	<b>0</b>	<b>0</b>
dont Agencements Immeuble	13 316	-414	11 469	<b>1 433</b>	1 396	0	0	462	983	<b>875</b>	<b>558</b>
dont Immobilisations en cours	1 174	69	1 243	<b>0</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2.6. Tableau des provisions sur risques de contrepartie

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	PROVISIONS 2024				
	Stock au 31/12/2023	Mouvements 2024			Stock au 31/12/2024
		Dotations	Ecart de change	Reprises	
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	<b>0</b>
Opérations avec la clientèle	0	0	0	0	<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	<b>0</b>
Actions et autres titres à revenu variable	135	3	0	15	<b>123</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0	0	<b>0</b>

## 2.7. Ventilation des autres actifs et passifs

Actif (en milliers d'euros)	2024	2023
--------------------------------	------	------

<b>Opérations sur titres et opérations diverses</b>		
Impôts et taxes	4 969	5 464
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	7 092	55 904
Société en participation – compte courant	3 032	5 124
Débiteurs divers	7 218	7 315
<b>Ventilation des autres Actifs</b>	<b>22 311</b>	<b>73 807</b>

<b>Passif</b> (en milliers d'euros)	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Opérations sur titres et opérations diverses</b>		
Impôts et taxes	5 092	2 245
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	10 730	58 225
Dettes d'intégration fiscale	23 105	3 897
Dépôts de garantie reçu sur location	0	1 334
Créditeurs divers	11 155	8 383
<b>Ventilation des autres Passifs</b>	<b>50 082</b>	<b>74 084</b>

## **2.8. Ventilation par catégorie d'opération des comptes de régularisation**

<b>Actif</b> (en milliers d'euros)	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Comptes d'encaissement	0	104
Comptes d'ajustement	272	31
Charges constatées d'avance	989	944
Produits à recevoir	24 700	23 571
Divers	557	1 169
<b>Ventilation des comptes de régularisation Actif</b>	<b>26 518</b>	<b>25 819</b>

<b>Passif</b> (en milliers d'euros)	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Comptes d'ajustement	11	212
Charges à payer	20 434	19 284
Divers	1 040	723
<b>Ventilation des comptes de régularisation Passif</b>	<b>21 485</b>	<b>20 219</b>

## 2.9. Dettes représentées par un titre

Répartition de l'encours par durée restante à courir

Titres de créances négociables (en milliers d'euros)	2024	2023
Inférieure à 3 mois	3 500	0
Comprise entre 3 mois et 1 an	0	0
Comprise entre 1 an et 5 ans	0	0
Supérieure à 5 ans	0	0
Dettes rattachées	12	0
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>3 512</b>	<b>0</b>

## 2.10. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2023	Dotations 2024	Autres variations 2024 *	Variation de change 2024	Reprises utilisées 2024	Stock au 31/12/2024
Provisions pour charge de personnel	1 609	1 439	0	52	819	2 281
Provision pour risque opérationnel	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	312	11	10	0	312	21
<b>TOTAL</b>	<b>1 921</b>	<b>1 450</b>	<b>10</b>	<b>52</b>	<b>1 131</b>	<b>2 302</b>

\* Provision pour coût de remise en état de locaux dont la contrepartie est enregistrée comme immobilisation.

## 2.11. Provisions réglementées

Provisions réglementées (en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises disponibles 2024	Reprises utilisées 2024	Stock au 31/12/2024
<b>Opérations bancaires</b>					
Provision pour risque à moyen terme	0	0	0	0	0

## 2.12. Capitaux propres

POSTES (en milliers d'euros)	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital souscrit	50 000	0	0	0	50 000
Prime d'émission	0	0	0	0	0
Réserves légale	5 000	0	0	0	5 000
Autres réserves	0	0	0	0	0
Report à nouveau	305	-22	0	0	283
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	27 544	-27 544	92 837	0	92 837
Acompte sur dividende	-20 104	20 104	-77 672	0	-77 672
<b>TOTAL</b>	<b>62 746</b>	<b>-7 462</b>	<b>15 165</b>	<b>0</b>	<b>70 448</b>

Le capital de LAZARD FRERES BANQUE est composé de 3 045 991 actions de 16,415 euros et est détenu à 99,99% par la COMPAGNIE FINANCIERE LAZARD FRERES.

## 2.13. Montant de la contrevalet euros de l'actif et du passif en devises

Postes (en milliers d'euros)	2024	2023
Actif (*)	49 041	60 920
Passif (*)	95 279	56 530

(\*) La ventilation par nature de ces capitaux en devises est donnée, en partie, dans les notes 2.1 et 2.2

## 2.14. Eléments complémentaires sur le hors-bilan

Actifs donnés en garantie (en milliers d'euros)	2024	2023
Opérations sur marchés à terme – clientèle – Bons du trésor	193	905
Opérations de trésorerie Banque Centrale – Bons du trésor	0	0
	<b>193</b>	<b>905</b>

Actifs reçus en garantie (en milliers d'euros)	2024	2023
Titres en garantie d'opérations sur le Matif	0	480
	<b>0</b>	<b>480</b>

Opérations de change au comptant en devises non encore dénouées (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations réalisées de gré à gré</b>		
Devises achetées non encore reçues contre Euro à livrer	41 966	24 888
Devises vendues non encore livrées contre Euro à recevoir	140 705	17 782
	<b>182 671</b>	<b>42 670</b>

Opérations à terme en devises non encore dénouées (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations réalisées de gré à gré</b>		
Devises à recevoir contre Euro à livrer	267 210	60 436
Devises à livrer contre Euro à recevoir	123 827	72 485
Devises à recevoir contre devises à livrer	60 511	230 343
Devises à livrer contre devises à recevoir	60 513	230 402
	<b>512 061</b>	<b>593 666</b>

Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations sur marchés organisés</b>		
Futures de taux	200	0
Futures sur indices	399	458
Futures sur instruments de change	0	0
	<b>599</b>	<b>458</b>

Engagements donnés concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>

Instruments financiers à terme – Risques de contrepartie (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Coût de remplacement au prix de marché	Risque potentiel futur	Equivalent risques pondérés	Coût de remplacement au prix de marché	Risque potentiel futur	Equivalent risque pondéré
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A	366	10 778	3 120	403	8 129	2 389
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B et sur la clientèle	572	7 278	10 990	149	6 385	9 147
	<b>938</b>	<b>18 056</b>	<b>14 110</b>	<b>552</b>	<b>14 514</b>	<b>11 536</b>

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthode réglementaire retenue pour le calcul des ratios prudentiels. Aucun accord de compensation ne vient minorer les totaux.

## 2.15. Revenus des titres à revenu variable

Revenus des titres à revenu variable (en milliers d'euros)	2024	2023
Actions et autres titres à revenu variable	3	819
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
	3	819

## 2.16. Commissions

Produits (en milliers d'euros)	2024	2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
Sur opérations avec la clientèle	27	32
Sur opérations de change	5	4
Relatives aux engagements sur titres	774	956
Relatives aux opérations sur instruments financiers	0	0
Sur prestations de services pour compte de tiers	21 563	13 251
	22 369	14 243

Charges (en milliers d'euros)	2024	2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1	-2
Sur opérations avec la clientèle	0	0
Sur opérations de change	0	0
Relatives aux engagements sur titres	0	0
Relatives aux opérations sur instruments financiers	0	-24
Sur prestations de services pour compte de tiers	-10 017	-5 953
	-10 018	-5 979

## 2.17. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés

Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement (en milliers d'euros)	2024	2023
Dotation aux provisions	-3	-45
Reprise de provisions	15	97
Moins-value de cession	-5	-78
Plus-value de cession	6 482	66
	6 489	40

## 2.18. Autres produits d'exploitation bancaire

Autres produits d'exploitation bancaire (en milliers d'euros)	2024	2023
Quote-part sur opérations faites en commun	16 765	10 163
Charges refacturées	8 649	13 037
Transferts de charges d'exploitation	43 527	45 200
Produits accessoires	-4 026	4 713
Produits divers d'exploitation	273	120
	<b>65 188</b>	<b>73 233</b>

## 2.19. Autres charges d'exploitation bancaire

Autres charges d'exploitation bancaire (en milliers d'euros)	2024	2023
Charges sur opérations de promotion immobilière	0	0
Charges diverses d'exploitation bancaire	43	-570
	<b>43</b>	<b>-570</b>

## 2.20. Frais de personnel

Frais de personnel (en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires et traitements	-17 254	-18 347
Charges sociales	-11 467	-10 644
Participation des salariés	-6 238	-2 013
Autres charges de personnel	-619	306
	<b>-35 578</b>	<b>-30 698</b>

Rémunérations allouées aux organes de direction	(1)	(1)
-------------------------------------------------	-----	-----

Avances et crédits alloués aux organes de direction	0	0
-----------------------------------------------------	---	---

Effectif moyen	162	174
----------------	-----	-----

(1) Non communiqué – Ne concerne principalement qu'un membre déterminé des organes de direction.

## 2.21. Autres frais administratifs

Autres Frais administratifs (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôts et taxes (hors IS)	-614	-919
Redevances de crédit-bail et assimilées	3	-3
Locations	-5 590	-5 018
Transport et déplacement	-428	-424
Honoraires	-13 801	-13 747
Autres TFSE	-13 651	-14 180
	<b>-34 081</b>	<b>-34 291</b>

## 2.22. Dotations aux provisions pour risques et charges et reprises

Dotations aux provisions pour charges (en milliers d'euros)	2024	2023
Dotations aux provisions pour litige	0	-267
Reprises de provisions pour litige	267	0
Dotations aux provisions pour charges	-11	-13
Reprises de provisions pour charges	13	0
Dotations aux provisions pour risques	0	-31
Reprises de provisions pour risques	31	0
	<b>301</b>	<b>-312</b>

## 2.23. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Gains ou pertes sur actifs immobilisés (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		
Dotation aux provisions	0	0
Reprise de provisions	0	0
Moins-values de cession	0	0
Plus-values de cession	0	132
	<b>0</b>	<b>132</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles	0	0
Plus-values de cession sur immobilisation incorporelles	0	0
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles	0	0
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles	3	0
	<b>3</b>	<b>0</b>
	<b>3</b>	<b>132</b>

## 2.24. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Charges</b>		
Régularisation prorata TVA	-144	-139
Charge sur risque opérationnel	0	-1 303
Charge sur litige provisionné	-322	0
Divers	-68	-1
	<b>-534</b>	<b>-1 443</b>
<b>Produits</b>		
Remboursement sur risque opérationnel	0	461
Reprise de provision pour risque opérationnel	0	1 303
Cession Immeuble Boulevard Haussmann	88 902	0
	<b>88 902</b>	<b>1 764</b>
	<b>88 368</b>	<b>321</b>

## 2.25. Informations relatives aux charges et produits sur exercices antérieurs

Les divers éléments sur exercices antérieurs sont ventilés dans le compte de résultat par nature de charges ou de produit.

Les principales rubriques concernées sont les suivantes :

Charges sur exercices antérieurs (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Charges</b>		
Charges bancaires	0	0
Charges générales d'exploitation	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>

Produits sur exercices antérieurs (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Produits</b>		
Produits bancaires	0	0
Divers	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>

# Lazard Frères Banque

Société anonyme

175, boulevard Haussmann

75008 Paris

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex  
S.A. au capital de 8 320 000 €  
784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 201 424 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# Lazard Frères Banque

Société anonyme

175, boulevard Haussmann  
75008 Paris

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

À l'assemblée générale de la société Lazard Frères Banque,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lazard Frères Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué

dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lazard Frères Banque par l'assemblée générale du 28 avril 2000 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'assemblée générale du 29 avril 1998 pour le cabinet Mazars. Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés était dans la 25ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans sa 27ème année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce**

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés



Bertrand Desportes

Bertrand DESPORTES

Marjorie BLANC LOURME

# **LAZARD FRERES BANQUE**

**SA - Sté anonyme au capital de 50 000 000 euros**

**Siège social : 175 Boulevard HAUSSMANN 75008 PARIS**

**334 961 745 R.C.S. Paris**

## **COMPTES SOCIAUX**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

# I. BILAN AU 31/12/2024

## A. Bilan Actif

ACTIF (en milliers d'euros)		2024	2023
	<b>Notes</b>		
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	2.1	610 351	373 056
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	2.4, 2.6	23 935	18 035
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2.2.1	23 652	8 081
- A vue		7 457	8 081
- A terme		16 195	0
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2.3.1, 2.6	99 093	138 998
- Autres concours à la clientèle		76 294	117 411
- Comptes ordinaires débiteurs		22 799	21 587
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2.4, 2.6	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	2.4, 2.6	2 183	3 761
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME	2.4, 2.5, 2.6	405	559
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	2.4, 2.5	3 666	3 864
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.5	3 084	1 826
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.5	2 469	43 551
AUTRES ACTIFS	2.7	22 311	73 807
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.8	26 518	25 819
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>817 667</b>	<b>691 357</b>

## B. Bilan Passif

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)		<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>Notes</b>		
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>		<b>122 584</b>	<b>40 860</b>
- Banques centrales, C.C.P.	2.1	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit	2.2.2	122 584	40 860
- A vue		122 584	40 860
- A terme		0	0
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	2.3.3	<b>547 254</b>	<b>491 526</b>
- Comptes d'épargne à régime spécial		45 553	76 785
- A vue		45 553	76 785
- A terme		0	0
- Autres dettes		501 701	414 741
- A vue		498 353	411 021
- A terme		3 348	3 721
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	2.9	<b>3 512</b>	<b>0</b>
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		3 512	0
<b>AUTRES PASSIFS</b>	2.7	<b>50 082</b>	<b>74 084</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	2.8	<b>21 485</b>	<b>20 219</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	2.10	<b>2 302</b>	<b>1 921</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>		<b>70 448</b>	<b>62 746</b>
- Capital souscrit	2.12	50 000	50 000
- Prime d'émission	2.12	0	0
- Réserves	2.12	5 000	5 000
- Provisions réglementées	2.11, 2.12	0	0
- Report à nouveau (+ / -)	2.12	283	305
- Résultat de l'exercice (+ / -)	2.12	92 837	27 544
- Acompte sur dividendes	2.12	-77 672	-20 104
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>817 667</b>	<b>691 357</b>

## C. Hors-bilan au 31/12/2024

HORS-BILAN (en milliers d'euros)		2024	2023
	Notes		
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement :			
Engagements en faveur de la clientèle		16 113	22 323
Engagements de garantie :			
Engagements d'ordre de la clientèle		40 042	2 621
Engagements envers les fonds de garantie des dépôts et de résolution		848	990
Engagements sur titres :			
Autres engagements donnés		0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement :			
Engagements reçus d'établissements de crédit		7 500	7 500
Engagements de garantie :			
Engagements reçus d'établissements de crédit		0	0
Engagements reçus de la clientèle en garantie des crédits octroyés		77 831	80 957
Engagements reçus des entreprises liées		11 318	24 836
Engagements sur titres :			
Autres engagements reçus		0	0

## II. COMPTE DE RESULTAT

### Compte de Résultat au 31/12/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)		2024	2023
	Notes		
<b>INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>		<b>20 011</b>	<b>18 791</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		17 049	16 800
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		2 962	1 991
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
<b>INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES</b>		<b>-245</b>	<b>-129</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit		-45	-38
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		-115	-91
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe		-85	0
<b>REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE</b>	2.15	<b>3</b>	<b>819</b>
<b>COMMISSIONS (produits)</b>	2.16	<b>22 369</b>	<b>14 243</b>
<b>COMMISSIONS (charges)</b>	2.16	<b>-10 018</b>	<b>-5 979</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION</b>		<b>4 568</b>	<b>3 681</b>
Gains ou pertes sur opérations sur titres de transaction		1 151	1 255
Gains ou pertes sur opérations de change		3 428	2 509
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		-11	-83
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	2.17	<b>6 489</b>	<b>40</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	2.18	<b>65 188</b>	<b>73 233</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	2.19	<b>43</b>	<b>-570</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>108 408</b>	<b>104 129</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>		<b>-69 358</b>	<b>-65 301</b>
Frais de personnel	2.20	-35 578	-30 698
Autres frais administratifs	2.21	-34 081	-34 291
Dotations aux provisions pour charges	2.22	-11	-312
Reprise de provisions pour charges d'exploitation	2.22	312	0
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>	2.5	<b>-2 225</b>	<b>-2 520</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 825</b>	<b>36 308</b>
<b>COÛT DU RISQUE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 825</b>	<b>36 308</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	2.23	<b>3</b>	<b>132</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>36 828</b>	<b>36 440</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	2.24	<b>88 368</b>	<b>321</b>
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>		<b>-32 359</b>	<b>-9 217</b>
<b>DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	2.11	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>92 837</b>	<b>27 544</b>

# III. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

<b>1. Principes comptables et méthodes d'évaluation....</b>	<b>6</b>
1.1. PRINCIPES GENERAUX .....	6
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE .....	6
1.3. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES .....	6
1.4. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	6
1.5. PORTEFEUILLE TITRES .....	7
1.6. TITRES DE TRANSACTION .....	7
1.7. TITRES DE PLACEMENT .....	7
1.8. TITRES D'INVESTISSEMENT .....	7
1.9. TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE ...	8
1.10. TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES .....	8
1.11. IMMOBILISATIONS .....	8
1.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ..	8
1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	8
1.14. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	9
1.15. PARTICIPATION DES SALARIES .....	9
1.16. ENGAGEMENTS DE RETRAITE .....	9
1.17. AUTRES ENGAGEMENTS – PERSONNEL EN ACTIVITE .....	9
1.18. INTERETS ET COMMISSIONS.....	10
1.19. INTEGRATION FISCALE .....	10
<b>2. Annexe : Notes complémentaires .....</b>	<b>11</b>
2.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P... ..	11
2.2. CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	12
2.2.1. Créances sur les établissements de crédit .....	12
2.2.2. Dettes envers les établissements de crédit .....	12
2.3. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	13
2.3.1. Opérations avec la clientèle : Actif .....	13
2.3.2. Détail des créances douteuses .	14
2.3.3. Opérations avec la clientèle passif .....	14
2.4. PORTEFEUILLES TITRES.....	15
2.4.1. Portefeuilles titres année 2024 ..	15
2.4.2. Portefeuilles titres année 2023 ..	16
2.4.3. Informations relatives aux filiales et participations.....	17
2.4.4. Liste des filiales et participations	18
2.5. ACTIFS IMMOBILISES .....	18
2.5.1. Immobilisations financières.....	18
2.5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles .....	19
2.6. TABLEAU DES PROVISIONS SUR RISQUES DE CONTREPARTIE .....	19
2.7. VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS .....	20
2.8. VENTILATION PAR CATEGORIE D'OPERATION DES COMPTES DE REGULARISATION .....	20
2.9. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ....	21
2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21
2.11. PROVISIONS REGLEMENTEES .....	21
2.12. CAPITAUX PROPRES .....	22
2.13. MONTANT DE LA CONTREVALEUR EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVICES .....	22
2.14. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LE HORS-BILAN.....	22
2.15. REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE .....	24
2.16. COMMISSIONS.....	24
2.17. GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	24
2.18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	25
2.19. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	25
2.20. FRAIS DE PERSONNEL .....	25
2.21. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS .....	26
2.22. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET REPRISES .....	26
2.23. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	26
2.24. RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	27
2.25. INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS ..	27

# **1. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

## **1.1. Principes généraux**

Les comptes annuels de LAZARD FRERES BANQUE sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

## **1.2. Faits significatifs de l'exercice et événements post-clôture**

En juillet 2024, la Compagnie Financière Lazard Frères et sa filiale Lazard Frères Banque ont procédé conjointement à la vente de l'immeuble situé au 119-121 boulevard Haussmann à Paris, dont elles étaient copropriétaires. La plus-value relative à la vente de l'immeuble, résultant de la différence entre le prix de vente de l'immeuble et sa valeur nette comptable, a été enregistrée en produits exceptionnels, l'opération présentant un caractère extraordinaire et ne relevant pas de l'activité courante (règlement ANC 2014 07).

## **1.3. Conversion des opérations en devises**

Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan, libellés en devise sont, conformément à l'article 2722-1 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07, convertis aux cours de marché en vigueur à la date d'établissement des comptes annuels.

Les produits et charges effectivement perçus ou payés en devises sont convertis en euros au cours de cession ou d'acquisition de ces devises.

## **1.4. Opérations avec la clientèle**

Les opérations avec la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque de crédit avéré au sens de l'article 2211-2 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Un risque de crédit est avéré lorsque le recouvrement de ces créances est devenu incertain, ou que celles-ci présentent des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois concernant les crédits immobiliers). Le classement s'effectue en application du principe de contagion.

Les créances douteuses font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation, par dotation au compte de résultat, destinées à traduire l'amointrissement de la valeur des créances concernées.

Lorsque les créances douteuses figurent dans cette catégorie comptable depuis plus d'un an, ou qu'une déchéance du terme a été prononcée, il est procédé à un transfert de celles-ci en encours douteux compromis. Les intérêts ne sont dès lors plus comptabilisés.

Les encours douteux compromis sont sortis des actifs par la contrepartie d'un compte de perte lorsque le caractère irrécouvrable de ceux-ci est confirmé.

Les comptes séquestres constitués sur des opérations de retrait de la cote ou au titre des droits à indemnisation de porteurs de titres sur opérations d'attribution ou d'échange, ainsi que les provisions pour coupons et chèques dividendes à payer constitués par des émetteurs sont classés dans les autres sommes dues à la clientèle.

## **1.5. Portefeuille Titres**

Les titres du marché interbancaire, les titres de créances négociables et les valeurs mobilières sont, conformément aux dispositions du Livre II Titre 3 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07, classés en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, titres de participation ou parts dans les entreprises liées et répartis selon qu'il s'agit d'effets publics et valeurs assimilées, d'obligations et autres valeurs à revenu fixe ou d'actions et autres titres à revenu variable.

### **1.6. Titres de transaction**

Sont classés dans cette catégorie les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ils suivent les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en perte.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus et frais exclus. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable au prix de marché le plus récent et les variations de valeur positives et négatives sont directement portées au compte de résultat.

### **1.7. Titres de placement**

Sont classés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du Titre 3 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Le prix de revient des titres de placement est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, hors frais et coupon couru sur achat éventuels. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable sur la base du cours le plus récent pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Seules les moins-values latentes, calculées ligne par ligne, sont portées au compte de résultat, sous la forme de dotation aux provisions pour dépréciation. En outre, les gains latents provenant des couvertures prenant la forme d'achat ou de vente d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **1.8. Titres d'investissement**

Sont classés en titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à l'échéance. Cette intention s'appuie sur la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à l'échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause cette intention initiale de détention jusqu'à l'échéance.

Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, hors frais d'achat. L'écart entre le prix d'entrée et la valeur d'acquisition (surcote ou décote) est rapporté au compte de résultat sur la durée résiduelle des titres concernés selon la méthode actuarielle.

Lorsque la situation financière des émetteurs le justifie, une provision pour dépréciation est constituée.

### **1.9. Titres de l'activité de portefeuille**

Sont classés en titres de l'activité de portefeuille, les actions et autres titres à revenu variable acquis en vue d'en retirer à moyen terme un gain en capital, sans exercer une influence notable dans la gestion opérationnelle des sociétés émettrices.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. A chaque arrêté, ils sont évalués sur la base du cours le plus récent pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées ligne par ligne donnent lieu à une provision pour dépréciation, les plus-values latentes n'étant pas rapportées au compte de résultat.

### **1.10. Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Ces deux catégories rassemblent des actions et autres titres à revenu variable acquis dans l'intention de les détenir durablement et permettant d'exercer une influence sur les sociétés émettrices des titres ou d'en assurer le contrôle. Les parts dans les entreprises liées regroupent spécifiquement les sociétés consolidées par intégration globale.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. A chaque arrêté, ils sont évalués sur la base du cours le plus récent pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées ligne par ligne ne donnent lieu à une provision pour dépréciation que dans la mesure où elles revêtent un caractère irréversible, les plus-values latentes n'étant pas rapportées au compte de résultat.

### **1.11. Immobilisations**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées, conformément au règlement CRC 04-06, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties conformément au règlement CRC 02-10 sur leur durée probable d'utilisation.

### **1.12. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour charge de personnel couvrent des engagements futurs de rémunération.

### **1.13. Instruments financiers à terme**

Les opérations de change à terme ne sont pas conclues à titre de couverture et, conformément à l'article 2722-1 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, leur évaluation de fin de mois est faite sur la base du cours à terme applicable à la durée restant à courir de la devise concernée.

Les charges et produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêts qualifiés de couverture sont comptabilisés prorata temporis, pour leur montant net déterminé pour chaque contrat.

Les charges et produits relatifs aux autres contrats suivent le même principe de comptabilisation, mais chaque position ouverte est, en outre, évaluée à son prix de marché et les pertes latentes éventuellement constatées font l'objet d'un provisionnement. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Les positions ouvertes sont déterminées opération par opération sauf en ce qui concerne les contrats d'échange de taux d'intérêts où elles sont constituées sur la base d'ensembles

homogènes tels que définis par le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des normes comptables.

#### **1.14. Autres produits et charges d'exploitation bancaire**

Conformément à l'article 1123-2 postes 12 et 13 du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables et à l'instruction n° 2000-11 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les charges refacturées et les produits rétrocedés sont compris dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire, à l'exception des produits et charges ayant la nature de commissions, qui sont affectés dans les postes dédiés.

En 2023, Lazard Frères Banque 121 boulevard Haussmann à Paris, donnés en location à compter du 13 janvier de cette même année. La franchise de loyers concédée au preneur du bail a été abonnée à l'origine sur la durée du bail, soit 9 ans, entraînant la constatation d'un revenu en 2023, par la contrepartie d'un compte d'actif. En 2024, la charge entraînée par l'amortissement accéléré de la franchise de loyers en raison de la vente de l'immeuble a été comptabilisée dans le compte de produits d'origine, soit avec les autres produits d'exploitation bancaire.

#### **1.15. Participation des salariés**

Dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, la banque constitue chaque année une provision (6.300 milliers d'euros au 31 décembre 2024). Son montant est pris en charge dans l'exercice de référence. Les salariés ont la possibilité d'affecter tout ou partie de la somme qui leur est attribuée à un compte bloqué individuel dans les livres de Lazard Frères Banque au cours de l'exercice suivant.

#### **1.16. Engagements de retraite**

Dans un accord signé en date du 13 septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les principales organisations syndicales, il a été mis fin à partir du 1er janvier 1994 au régime de retraite spécifique de la profession, les établissements bancaires adhérant aux régimes généraux ARRCO et AGIRC.

Cet accord prévoit le paiement par les anciennes caisses de retraite de compléments de pensions pour les droits acquis par le personnel au 31 décembre 1993. Le financement de ces compléments est assuré par des cotisations à la charge de la banque qui ne pouvaient pas dépasser annuellement aux termes de l'accord, 4% de la masse salariale servant d'assiette aux cotisations ARRCO et AGIRC sur les 10 années futures.

Au titre de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, aucune charge spécifique n'a été comptabilisée à ce titre. Cet engagement fera néanmoins l'objet d'appels de cotisation futurs si l'évolution des dépenses devait aboutir à adapter les recettes des organismes de retraite gérant l'engagement de la banque.

Aucune provision pour pensions, indemnités ou plans de retraite n'est constituée dans les comptes 2024.

#### **1.17. Autres engagements – personnel en activité**

Dans le cadre de la Convention Collective du Personnel des Banques, la banque verse aux salariés partant en retraite après l'âge de 60 ans une indemnité comptabilisée en charge dans l'année du versement. Les engagements au titre de ces indemnités représentaient au 31/12/2024 un montant d'environ 1 541 milliers d'euros (charges sociales incluses). Il faut

cependant rappeler que ces indemnités ne seront versées qu'aux personnes qui seront encore dans la société lorsqu'elles feront valoir leurs droits à la retraite.

#### **1.18. Intérêts et commissions**

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

#### **1.19. Intégration fiscale**

Lazard Frères Banque est depuis l'exercice 2001 membre d'un groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère la Compagnie Financière Lazard Frères. Cela n'a pas eu d'incidence significative sur le montant d'impôt sur les sociétés constaté dans les comptes au 31/12/2024 de la banque.

## 2. Annexe : Notes complémentaires

### 2.1. Caisse, Banques Centrales, C.C.P.

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
Caisse	401	50	451	370	26	396
Comptes ordinaires débiteurs	609 849	0	609 849	372 537	0	372 537
Comptes et prêts	0	0	0	0	0	0
dont la durée résiduelle est :						
- Inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	51	0	51	123	0	123
<b>Caisse, Banques centrales, C. C. P.</b>	<b>610 301</b>	<b>50</b>	<b>610 351</b>	<b>373 030</b>	<b>26</b>	<b>373 056</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
Dettes rattachées	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les Banques centrales	0	0	0	0	0	0

## 2.2. Créances et dettes sur les établissements de crédit

### 2.2.1. Créances sur les établissements de crédit

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	5 330	2 127	7 457	5 562	2 519	8 081
dont part dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0
<b>Comptes et prêts</b>	16 000	0	16 000	0	0	0
dont part dans les entreprises liées	16 000	0	16 000	0	0	0
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	16 000	0	16 000	0	0	0
<b>Créances rattachées</b>	195	0	195	0	0	0
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>21 525</b>	<b>2 127</b>	<b>23 652</b>	<b>5 562</b>	<b>2 519</b>	<b>8 081</b>

### 2.2.2. Dettes envers les établissements de crédit

PASSIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	122 584	0	122 584	40 860	0	40 860
dont part dans les entreprises liées	112 393	0	112 393	40 625	0	40 625
<b>Comptes et emprunts</b>	0	0	0	0	0	0
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes rattachées</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>122 584</b>	<b>0</b>	<b>122 584</b>	<b>40 860</b>	<b>0</b>	<b>40 860</b>

## 2.3. Opérations avec la clientèle

### 2.3.1. Opérations avec la clientèle : Actif

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>64 806</b>	<b>11 488</b>	<b>76 294</b>	<b>92 776</b>	<b>24 635</b>	<b>117 411</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	12 094	0	12 094	32 550	0	32 550
- comprise entre 3 mois et 1 an	21 671	5 451	27 122	27 145	0	27 145
- comprise entre 1 an et 5 ans	30 425	5 867	36 292	31 468	24 079	55 547
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
- à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	616	170	786	1 613	556	2 169
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Autres crédits à la clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
- à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>22 622</b>	<b>177</b>	<b>22 799</b>	<b>19 945</b>	<b>1 642</b>	<b>21 587</b>
OPCVM	3 190	177	3 367	3 241	1 642	4 883
Sociétés	9 415	0	9 415	8 191	0	8 191
Particuliers	9 421	0	9 421	6 140	0	6 140
Entreprises d'assurance	398	0	398	297	0	297
Divers	0	0	0	2 006	0	2 006
Créances rattachées	198	0	198	70	0	70
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Brut	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Prêts subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sociétés						
- à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>87 428</b>	<b>11 665</b>	<b>99 093</b>	<b>112 721</b>	<b>26 277</b>	<b>138 998</b>

### 2.3.2. Détail des créances douteuses

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
Créances douteuses	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses compromises	0	0	0	0	0	0
Créances rattachés	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0	0
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.3.3. Opérations avec la clientèle passif

PASSIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Clientèle à vue</b>	<b>395 004</b>	<b>86 317</b>	<b>481 321</b>	<b>349 725</b>	<b>43 885</b>	<b>393 609</b>
OPCVM	10 880	11 311	22 191	22 058	6 919	28 977
Sociétés	232 198	66 545	298 743	170 705	23 836	194 541
Particuliers	106 767	8 077	114 844	101 326	12 399	113 725
Entreprises d'assurances	38 521	379	38 900	50 836	492	51 328
Divers	6 638	5	6 643	4 800	238	5 038
Dettes rattachées	0	0	0	4	0	0
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>16 795</b>	<b>237</b>	<b>17 032</b>	<b>17 354</b>	<b>56</b>	<b>17 411</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>45 553</b>	<b>0</b>	<b>45 553</b>	<b>76 785</b>	<b>0</b>	<b>76 785</b>
<b>Clientèle à terme</b>	<b>3 348</b>	<b>0</b>	<b>3 348</b>	<b>3 721</b>	<b>0</b>	<b>3 721</b>
Sociétés						
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
Particuliers						
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	957	0	957	766	0	766
- comprise entre 1 an et 5 ans	2 326	0	2 326	2 891	0	2 891
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
Dettes rattachées	65	0	65	64	0	64
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>460 700</b>	<b>86 554</b>	<b>547 254</b>	<b>447 585</b>	<b>43 941</b>	<b>491 526</b>

## 2.4. Portefeuilles titres

### 2.4.1. Portefeuilles titres année 2024

#### Ventilation par catégories et évolution des portefeuilles

<b>Au 31/12/2024</b>	Valeur au bilan	Valeur d'acquisition	Valeur de remboursement	Valeur estimée	Plus-values latentes	Moins-values provisionnées	Moins-values couvertes	Transferts de portefeuille
(en milliers d'euros)		(a)	(a)					
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
- Transaction :								
Bons du trésor	23 935	23 820	24 064	23 935	0	0	0	0
- Placement :								
Bons du trésor	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>23 935</b>							
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
- Transaction :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Billets de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>0</b>							
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>								
- Transaction :								
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Autres OPCVM								
- Français	1 956	1 959	0	2 084	128	3	0	0
- Etranger	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	2	2	0	6	4	0	0	0
Titres non cotés	184	303	0	268	84	120	0	0
- Activité de portefeuille:								
Autres OPCVM								
- Français	41	41	0	41	0	0	0	0
- Etranger	0	0		0	0	0	0	0
	<b>2 183</b>							
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres non cotés	405	405	0	405	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>405</b>							
<b>Parts dans les entreprises liées</b>								
Titres non cotés	3 666	3 666	0	3 666	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>3 666</b>							

(a) La surcote ou décote à l'achat représente pour les titres de placement et d'investissement, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement

Montant des titres d'investissement vendus durant l'exercice 2024 avant l'échéance : 0

Les moins-values nettes de couverture sur les titres en portefeuille au 31/12/2024 s'élèvent à 0 milliers d'euros.

Ventilation selon leur durée résiduelle des obligations et autres titres à revenu fixe	Inférieure à 3 mois	Comprise entre 3 mois et 1 an	Comprise entre 1 an et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Certificats de dépôt	0	0	0	0	0
Billets du Trésor américain	23 935	0	0	0	23 935
Obligations	0	0	0	0	0

## 2.4.2. Portefeuilles titres année 2023

### Ventilation par catégories et évolution des portefeuilles

<b>Au 31/12/2023</b>	Valeur au bilan	Valeur d'acquisition	Valeur de remboursement	Valeur estimée	Plus-values latentes	Moins-values provisionnées	Moins-values couvertes	Transferts de portefeuille
(en milliers d'euros)		(a)	(a)					
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
- Transaction :								
Bons du trésor	18 035	17 952	18 100	18 035	0	0	0	0
- Placement :								
Bons du trésor	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>18 035</b>							
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
- Transaction :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
Billets de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>0</b>							
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>								
- Transaction :								
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
- Français	2 062	2 076	0	2 153	91	14	0	0
- Etranger	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	2	2	0	5	3	0	0	0
Titres non cotés	1 656	1 777	0	6 831	5 175	121	0	0
- Activité de portefeuille:								
Autres OPCVM								
- Français	41	41	0	41	0	0	0	0
- Etranger	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>3 761</b>							
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres non cotés	559	559	0	559	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>559</b>							
<b>Parts dans les entreprises liées</b>								
Titres non cotés	3 864	3 864	0	3 864	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>3 864</b>							

(a) La surcote ou décote à l'achat représente pour les titres de placement et d'investissement, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Montant des titres d'investissement vendus durant l'exercice 2023 avant l'échéance : 0

Les moins-values nettes de couverture sur les titres en portefeuille au 31/12/2023 s'élèvent à 0 milliers d'euros.

Ventilation selon leur durée résiduelle des obligations et autres titres à revenu fixe	Inférieure à 3 mois	Comprise entre 3 mois et 1 an	Comprise entre 1 an et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Certificats de dépôt	0	0	0	0	0
Billets du Trésor américain	18 035	0	0	0	18 035
Obligations	0	0	0	0	0

### 2.4.3. Informations relatives aux filiales et participations

Tableau des Filiales et participations au 31/12/2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention directe (en %)	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<p><b><u>A – Renseignements détaillés</u></b>  <b>concernant les :</b>  Titres de filiales dont le % de détention est &gt; 50% - la valeur brute des titres de chaque société excède 1% du capital de LFB</p> <p>NEANT</p> <p>Titres de participations dont le % de détention est entre 10% et 50% - la valeur brute des titres de chaque société excède 1% du capital de LFB</p> <p>NEANT</p>										
<p><b><u>B – Renseignements globaux</u></b>  <b>concernant les :</b>  Titres de filiales dont le % de détention est &gt; 50% - la valeur brute des titres de chaque société n'excède pas 1% du capital de LFB</p> <p>FILIALES FRANÇAISES  SCI 10 avenue Percier</p> <p>Titres de participations dont le % de détention est entre 10% et 50% - la valeur brute des titres de chaque société n'excède pas 1% du capital de LFB</p> <p>NEANT</p>				151	151	3 515	0		188	

## 2.4.4. Liste des filiales et participations

Listes des filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège	Quote-part du capital en%	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
Parts SCI 10 Avenue Percier	175 Bd Haussmann – 75008 Paris	99,00	-3 409	188
Parts Sociétés Civile EPL	12 Avenue Percier – 75008 Paris	0,08	15	0

### Éléments concernant les filiales et les participations

Poste du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat (en milliers d'euros)	Filiales	Participations
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	3 666	0
Opérations avec la clientèle - passif	21	15

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2016, en conformité avec les dispositions de l'article L.233-17 1° du Code de Commerce, Lazard Frères Banque n'établit plus de comptes consolidés. Sa filiale, la société SCI du 10 avenue Percier est consolidée par la Compagnie Financière Lazard Frères selon la méthode de l'intégration globale.

## 2.5. Actifs immobilisés

### 2.5.1. Immobilisations financières

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS FINANCIERES 2024				PROVISIONS 2024				NET AU 31/12/24
	Montant Brut au 31/12/23	Mouvements 2024		Montant Brut au 31/12/24	Stock au 31/12/23	Mouvements 2024		Stock au 31/12/24	
		Entrées	Sorties			Dotations	Reprises		
Participations et autres titres détenus à long terme	559	0	153	405	0	0	0	0	405
(dont créances rattachées)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts dans les entreprises liées	3 864	0	198	3 666	0	0	0	0	3 666
(dont créances rattachées)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## 2.5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS 2024				AMORTISSEMENTS 2024						NET AU 31/12/24
	Montant Brut au 31/12/23	Mouvements 2024		Montant Brut au 31/12/24	Stock au 31/12/23	s/ Immob. entrées	Dotations 2024		s/ Immob. sorties	Stock au 31/12/24	
		Entrées	Sorties				Dégressif	Linéaire			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3 670	2 353	375	<b>5 648</b>	1 844	0	0	720	0	<b>2 564</b>	<b>3 084</b>
dont Immobilisations en cours	283	656	375	<b>565</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>565</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	47 887	373	42 348	<b>5 912</b>	4 336	0	0	1 505	2 398	<b>3 443</b>	<b>2 469</b>
dont Terrain	9 480	0	9 147	<b>333</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>333</b>
dont Construction	19 904	0	19 904	<b>0</b>	804	0	0	461	1 265	<b>0</b>	<b>0</b>
dont Agencements Immeuble	13 316	-414	11 469	<b>1 433</b>	1 396	0	0	462	983	<b>875</b>	<b>558</b>
dont Immobilisations en cours	1 174	69	1 243	<b>0</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2.6. Tableau des provisions sur risques de contrepartie

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	PROVISIONS 2024				
	Stock au 31/12/2023	Mouvements 2024			Stock au 31/12/2024
		Dotations	Ecart de change	Reprises	
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	<b>0</b>
Opérations avec la clientèle	0	0	0	0	<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	<b>0</b>
Actions et autres titres à revenu variable	135	3	0	15	<b>123</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0	0	<b>0</b>

## 2.7. Ventilation des autres actifs et passifs

<b>Actif</b> (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations sur titres et opérations diverses</b>		
Impôts et taxes	4 969	5 464
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	7 092	55 904
Société en participation – compte courant	3 032	5 124
Débiteurs divers	7 218	7 315
<b>Ventilation des autres Actifs</b>	<b>22 311</b>	<b>73 807</b>

<b>Passif</b> (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations sur titres et opérations diverses</b>		
Impôts et taxes	5 092	2 245
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	10 730	58 225
Dettes d'intégration fiscale	23 105	3 897
Dépôts de garantie reçu sur location	0	1 334
Créditeurs divers	11 155	8 383
<b>Ventilation des autres Passifs</b>	<b>50 082</b>	<b>74 084</b>

## 2.8. Ventilation par catégorie d'opération des comptes de régularisation

<b>Actif</b> (en milliers d'euros)	2024	2023
Comptes d'encaissement	0	104
Comptes d'ajustement	272	31
Charges constatées d'avance	989	944
Produits à recevoir	24 700	23 571
Divers	557	1 169
<b>Ventilation des comptes de régularisation Actif</b>	<b>26 518</b>	<b>25 819</b>

<b>Passif</b> (en milliers d'euros)	2024	2023
Comptes d'ajustement	11	212
Charges à payer	20 434	19 284
Divers	1 040	723
<b>Ventilation des comptes de régularisation Passif</b>	<b>21 485</b>	<b>20 219</b>

## 2.9. Dettes représentées par un titre

Répartition de l'encours par durée restante à courir

Titres de créances négociables (en milliers d'euros)	2024	2023
Inférieure à 3 mois	3 500	0
Comprise entre 3 mois et 1 an	0	0
Comprise entre 1 an et 5 ans	0	0
Supérieure à 5 ans	0	0
Dettes rattachées	12	0
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>3 512</b>	<b>0</b>

## 2.10. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2023	Dotations 2024	Autres variations 2024 *	Variation de change 2024	Reprises utilisées 2024	Stock au 31/12/2024
Provisions pour charge de personnel	1 609	1 439	0	52	819	2 281
Provision pour risque opérationnel	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	312	11	10	0	312	21
<b>TOTAL</b>	<b>1 921</b>	<b>1 450</b>	<b>10</b>	<b>52</b>	<b>1 131</b>	<b>2 302</b>

\* Provision pour coût de remise en état de locaux dont la contrepartie est enregistrée comme immobilisation.

## 2.11. Provisions réglementées

Provisions réglementées (en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises disponibles 2024	Reprises utilisées 2024	Stock au 31/12/2024
<b>Opérations bancaires</b>					
Provision pour risque à moyen terme	0	0	0	0	0

## 2.12. Capitaux propres

POSTES (en milliers d'euros)	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital souscrit	50 000	0	0	0	50 000
Prime d'émission	0	0	0	0	0
Réserves légale	5 000	0	0	0	5 000
Autres réserves	0	0	0	0	0
Report à nouveau	305	-22	0	0	283
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	27 544	-27 544	92 837	0	92 837
Acompte sur dividende	-20 104	20 104	-77 672	0	-77 672
<b>TOTAL</b>	<b>62 746</b>	<b>-7 462</b>	<b>15 165</b>	<b>0</b>	<b>70 448</b>

Le capital de LAZARD FRERES BANQUE est composé de 3 045 991 actions de 16,415 euros et est détenu à 99,99% par la COMPAGNIE FINANCIERE LAZARD FRERES.

## 2.13. Montant de la contrevaletur euros de l'actif et du passif en devises

Postes (en milliers d'euros)	2024	2023
Actif (*)	49 041	60 920
Passif (*)	95 279	56 530

(\*) La ventilation par nature de ces capitaux en devises est donnée, en partie, dans les notes 2.1 et 2.2

## 2.14. Eléments complémentaires sur le hors-bilan

Actifs donnés en garantie (en milliers d'euros)	2024	2023
Opérations sur marchés à terme – clientèle – Bons du trésor	193	905
Opérations de trésorerie Banque Centrale – Bons du trésor	0	0
	<b>193</b>	<b>905</b>

Actifs reçus en garantie (en milliers d'euros)	2024	2023
Titres en garantie d'opérations sur le Matif	0	480
	<b>0</b>	<b>480</b>

Opérations de change au comptant en devises non encore dénouées (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations réalisées de gré à gré</b>		
Devises achetées non encore reçues contre Euro à livrer	41 966	24 888
Devises vendues non encore livrées contre Euro à recevoir	140 705	17 782
	<b>182 671</b>	<b>42 670</b>

Opérations à terme en devises non encore dénouées (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations réalisées de gré à gré</b>		
Devises à recevoir contre Euro à livrer	267 210	60 436
Devises à livrer contre Euro à recevoir	123 827	72 485
Devises à recevoir contre devises à livrer	60 511	230 343
Devises à livrer contre devises à recevoir	60 513	230 402
	<b>512 061</b>	<b>593 666</b>

Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations sur marchés organisés</b>		
Futures de taux	200	0
Futures sur indices	399	458
Futures sur instruments de change	0	0
	<b>599</b>	<b>458</b>

Engagements donnés concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>

Instruments financiers à terme – Risques de contrepartie (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Coût de remplacement au prix de marché	Risque potentiel futur	Equivalent risques pondérés	Coût de remplacement au prix de marché	Risque potentiel futur	Equivalent risque pondéré
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A	366	10 778	3 120	403	8 129	2 389
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B et sur la clientèle	572	7 278	10 990	149	6 385	9 147
	<b>938</b>	<b>18 056</b>	<b>14 110</b>	<b>552</b>	<b>14 514</b>	<b>11 536</b>

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthode réglementaire retenue pour le calcul des ratios prudentiels. Aucun accord de compensation ne vient minorer les totaux.

## 2.15. Revenus des titres à revenu variable

Revenus des titres à revenu variable (en milliers d'euros)	2024	2023
Actions et autres titres à revenu variable	3	819
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
	3	819

## 2.16. Commissions

Produits (en milliers d'euros)	2024	2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
Sur opérations avec la clientèle	27	32
Sur opérations de change	5	4
Relatives aux engagements sur titres	774	956
Relatives aux opérations sur instruments financiers	0	0
Sur prestations de services pour compte de tiers	21 563	13 251
	22 369	14 243

Charges (en milliers d'euros)	2024	2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1	-2
Sur opérations avec la clientèle	0	0
Sur opérations de change	0	0
Relatives aux engagements sur titres	0	0
Relatives aux opérations sur instruments financiers	0	-24
Sur prestations de services pour compte de tiers	-10 017	-5 953
	-10 018	-5 979

## 2.17. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés

Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement (en milliers d'euros)	2024	2023
Dotation aux provisions	-3	-45
Reprise de provisions	15	97
Moins-value de cession	-5	-78
Plus-value de cession	6 482	66
	6 489	40

## 2.18. Autres produits d'exploitation bancaire

Autres produits d'exploitation bancaire (en milliers d'euros)	2024	2023
Quote-part sur opérations faites en commun	16 765	10 163
Charges refacturées	8 649	13 037
Transferts de charges d'exploitation	43 527	45 200
Produits accessoires	-4 026	4 713
Produits divers d'exploitation	273	120
	<b>65 188</b>	<b>73 233</b>

## 2.19. Autres charges d'exploitation bancaire

Autres charges d'exploitation bancaire (en milliers d'euros)	2024	2023
Charges sur opérations de promotion immobilière	0	0
Charges diverses d'exploitation bancaire	43	-570
	<b>43</b>	<b>-570</b>

## 2.20. Frais de personnel

Frais de personnel (en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires et traitements	-17 254	-18 347
Charges sociales	-11 467	-10 644
Participation des salariés	-6 238	-2 013
Autres charges de personnel	-619	306
	<b>-35 578</b>	<b>-30 698</b>

Rémunérations allouées aux organes de direction	(1)	(1)
-------------------------------------------------	-----	-----

Avances et crédits alloués aux organes de direction	0	0
-----------------------------------------------------	---	---

Effectif moyen	162	174
----------------	-----	-----

(1) Non communiqué – Ne concerne principalement qu'un membre déterminé des organes de direction.

## 2.21. Autres frais administratifs

Autres Frais administratifs (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôts et taxes (hors IS)	-614	-919
Redevances de crédit-bail et assimilées	3	-3
Locations	-5 590	-5 018
Transport et déplacement	-428	-424
Honoraires	-13 801	-13 747
Autres TFSE	-13 651	-14 180
	<b>-34 081</b>	<b>-34 291</b>

## 2.22. Dotations aux provisions pour risques et charges et reprises

Dotations aux provisions pour charges (en milliers d'euros)	2024	2023
Dotations aux provisions pour litige	0	-267
Reprises de provisions pour litige	267	0
Dotations aux provisions pour charges	-11	-13
Reprises de provisions pour charges	13	0
Dotations aux provisions pour risques	0	-31
Reprises de provisions pour risques	31	0
	<b>301</b>	<b>-312</b>

## 2.23. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Gains ou pertes sur actifs immobilisés (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		
Dotations aux provisions	0	0
Reprise de provisions	0	0
Moins-values de cession	0	0
Plus-values de cession	0	132
	<b>0</b>	<b>132</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles	0	0
Plus-values de cession sur immobilisation incorporelles	0	0
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles	0	0
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles	3	0
	<b>3</b>	<b>0</b>
	<b>3</b>	<b>132</b>

## 2.24. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Charges</b>		
Régularisation prorata TVA	-144	-139
Charge sur risque opérationnel	0	-1 303
Charge sur litige provisionné	-322	0
Divers	-68	-1
	<b>-534</b>	<b>-1 443</b>
<b>Produits</b>		
Remboursement sur risque opérationnel	0	461
Reprise de provision pour risque opérationnel	0	1 303
Cession Immeuble Boulevard Haussmann	88 902	0
	<b>88 902</b>	<b>1 764</b>
	<b>88 368</b>	<b>321</b>

## 2.25. Informations relatives aux charges et produits sur exercices antérieurs

Les divers éléments sur exercices antérieurs sont ventilés dans le compte de résultat par nature de charges ou de produit.

Les principales rubriques concernées sont les suivantes :

Charges sur exercices antérieurs (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Charges</b>		
Charges bancaires	0	0
Charges générales d'exploitation	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>

Produits sur exercices antérieurs (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Produits</b>		
Produits bancaires	0	0
Divers	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>

# Lazard Frères Banque

Société anonyme

175, boulevard Haussmann

75008 Paris

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex  
S.A. au capital de 8 320 000 €  
784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 201 424 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# Lazard Frères Banque

Société anonyme

175, boulevard Haussmann  
75008 Paris

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

À l'assemblée générale de la société Lazard Frères Banque,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lazard Frères Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué

dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lazard Frères Banque par l'assemblée générale du 28 avril 2000 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'assemblée générale du 29 avril 1998 pour le cabinet Mazars. Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés était dans la 25ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans sa 27ème année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce**

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés



Bertrand Desportes

Bertrand DESPORTES

Marjorie BLANC LOURME

# **LAZARD FRERES BANQUE**

**SA - Sté anonyme au capital de 50 000 000 euros**

**Siège social : 175 Boulevard HAUSSMANN 75008 PARIS**

**334 961 745 R.C.S. Paris**

## **COMPTES SOCIAUX**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

**I. BILAN AU 31/12/2024****A. Bilan Actif**

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)		<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>Notes</b>		
<b>CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP</b>	2.1	<b>610 351</b>	<b>373 056</b>
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	2.4, 2.6	<b>23 935</b>	<b>18 035</b>
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	2.2.1	<b>23 652</b>	<b>8 081</b>
- A vue		7 457	8 081
- A terme		16 195	0
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	2.3.1, 2.6	<b>99 093</b>	<b>138 998</b>
- Autres concours à la clientèle		76 294	117 411
- Comptes ordinaires débiteurs		22 799	21 587
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	2.4, 2.6	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE</b>	2.4, 2.6	<b>2 183</b>	<b>3 761</b>
<b>PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME</b>	2.4, 2.5, 2.6	<b>405</b>	<b>559</b>
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>	2.4, 2.5	<b>3 666</b>	<b>3 864</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	2.5	<b>3 084</b>	<b>1 826</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2.5	<b>2 469</b>	<b>43 551</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>	2.7	<b>22 311</b>	<b>73 807</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	2.8	<b>26 518</b>	<b>25 819</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>817 667</b>	<b>691 357</b>

## B. Bilan Passif

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)		2024	2023
	<b>Notes</b>		
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>		<b>122 584</b>	<b>40 860</b>
- Banques centrales, C.C.P.	2.1	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit	2.2.2	122 584	40 860
- A vue		122 584	40 860
- A terme		0	0
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	2.3.3	<b>547 254</b>	<b>491 526</b>
- Comptes d'épargne à régime spécial		45 553	76 785
- A vue		45 553	76 785
- A terme		0	0
- Autres dettes		501 701	414 741
- A vue		498 353	411 021
- A terme		3 348	3 721
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	2.9	<b>3 512</b>	<b>0</b>
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		3 512	0
<b>AUTRES PASSIFS</b>	2.7	<b>50 082</b>	<b>74 084</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	2.8	<b>21 485</b>	<b>20 219</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	2.10	<b>2 302</b>	<b>1 921</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>		<b>70 448</b>	<b>62 746</b>
- Capital souscrit	2.12	50 000	50 000
- Prime d'émission	2.12	0	0
- Réserves	2.12	5 000	5 000
- Provisions réglementées	2.11, 2.12	0	0
- Report à nouveau (+ / -)	2.12	283	305
- Résultat de l'exercice (+ / -)	2.12	92 837	27 544
- Acompte sur dividendes	2.12	-77 672	-20 104
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>817 667</b>	<b>691 357</b>

## C. Hors-bilan au 31/12/2024

HORS-BILAN (en milliers d'euros)		2024	2023
	Notes		
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement :			
Engagements en faveur de la clientèle		16 113	22 323
Engagements de garantie :			
Engagements d'ordre de la clientèle		40 042	2 621
Engagements envers les fonds de garantie des dépôts et de résolution		848	990
Engagements sur titres :			
Autres engagements donnés		0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement :			
Engagements reçus d'établissements de crédit		7 500	7 500
Engagements de garantie :			
Engagements reçus d'établissements de crédit		0	0
Engagements reçus de la clientèle en garantie des crédits octroyés		77 831	80 957
Engagements reçus des entreprises liées		11 318	24 836
Engagements sur titres :			
Autres engagements reçus		0	0

## II. COMPTE DE RESULTAT

### Compte de Résultat au 31/12/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)		2024	2023
	Notes		
<b>INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>		<b>20 011</b>	<b>18 791</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		17 049	16 800
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		2 962	1 991
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
<b>INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES</b>		<b>-245</b>	<b>-129</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit		-45	-38
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		-115	-91
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe		-85	0
<b>REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE</b>	2.15	<b>3</b>	<b>819</b>
<b>COMMISSIONS (produits)</b>	2.16	<b>22 369</b>	<b>14 243</b>
<b>COMMISSIONS (charges)</b>	2.16	<b>-10 018</b>	<b>-5 979</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION</b>		<b>4 568</b>	<b>3 681</b>
Gains ou pertes sur opérations sur titres de transaction		1 151	1 255
Gains ou pertes sur opérations de change		3 428	2 509
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		-11	-83
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	2.17	<b>6 489</b>	<b>40</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	2.18	<b>65 188</b>	<b>73 233</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	2.19	<b>43</b>	<b>-570</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>108 408</b>	<b>104 129</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>		<b>-69 358</b>	<b>-65 301</b>
Frais de personnel	2.20	-35 578	-30 698
Autres frais administratifs	2.21	-34 081	-34 291
Dotations aux provisions pour charges	2.22	-11	-312
Reprise de provisions pour charges d'exploitation	2.22	312	0
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>	2.5	<b>-2 225</b>	<b>-2 520</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 825</b>	<b>36 308</b>
<b>COÛT DU RISQUE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 825</b>	<b>36 308</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	2.23	<b>3</b>	<b>132</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>36 828</b>	<b>36 440</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	2.24	<b>88 368</b>	<b>321</b>
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>		<b>-32 359</b>	<b>-9 217</b>
<b>DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	2.11	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>92 837</b>	<b>27 544</b>

# III. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

<b>1. Principes comptables et méthodes d'évaluation....</b>	<b>6</b>		
1.1. PRINCIPES GENERAUX .....	6		
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE .....	6		
1.3. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES .....	6		
1.4. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	6		
1.5. PORTEFEUILLE TITRES .....	7		
1.6. TITRES DE TRANSACTION .....	7		
1.7. TITRES DE PLACEMENT .....	7		
1.8. TITRES D'INVESTISSEMENT .....	7		
1.9. TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE ...	8		
1.10. TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES .....	8		
1.11. IMMOBILISATIONS .....	8		
1.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ..	8		
1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	8		
1.14. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	9		
1.15. PARTICIPATION DES SALARIES .....	9		
1.16. ENGAGEMENTS DE RETRAITE .....	9		
1.17. AUTRES ENGAGEMENTS – PERSONNEL EN ACTIVITE .....	9		
1.18. INTERETS ET COMMISSIONS .....	10		
1.19. INTEGRATION FISCALE .....	10		
<b>2. Annexe : Notes complémentaires .....</b>	<b>11</b>		
2.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P... ..	11		
2.2. CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	12		
2.2.1. Créances sur les établissements de crédit .....	12		
2.2.2. Dettes envers les établissements de crédit .....	12		
2.3. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	13		
2.3.1. Opérations avec la clientèle : Actif .....	13		
2.3.2. Détail des créances douteuses .	14		
2.3.3. Opérations avec la clientèle passif .....	14		
2.4. PORTEFEUILLES TITRES .....	15		
2.4.1. Portefeuilles titres année 2024 ..	15		
2.4.2. Portefeuilles titres année 2023 ..	16		
2.4.3. Informations relatives aux filiales et participations .....	17		
2.4.4. Liste des filiales et participations	18		
2.5. ACTIFS IMMOBILISES .....	18		
2.5.1. Immobilisations financières .....	18		
2.5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles .....	19		
2.6. TABLEAU DES PROVISIONS SUR RISQUES DE CONTREPARTIE .....	19		
2.7. VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS .....	20		
2.8. VENTILATION PAR CATEGORIE D'OPERATION DES COMPTES DE REGULARISATION .....	20		
2.9. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ....	21		
2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21		
2.11. PROVISIONS REGLEMENTEES .....	21		
2.12. CAPITAUX PROPRES .....	22		
2.13. MONTANT DE LA CONTREVALEUR EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVICES .....	22		
2.14. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LE HORS-BILAN .....	22		
2.15. REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE .....	24		
2.16. COMMISSIONS .....	24		
2.17. GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....	24		
2.18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	25		
2.19. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	25		
2.20. FRAIS DE PERSONNEL .....	25		
2.21. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS .....	26		
2.22. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET REPRISES .....	26		
2.23. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	26		
2.24. RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	27		
2.25. INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS ..	27		

# **1. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

## **1.1. Principes généraux**

Les comptes annuels de LAZARD FRERES BANQUE sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

## **1.2. Faits significatifs de l'exercice et événements post-clôture**

En juillet 2024, la Compagnie Financière Lazard Frères et sa filiale Lazard Frères Banque ont procédé conjointement à la vente de l'immeuble situé au 119-121 boulevard Haussmann à Paris, dont elles étaient copropriétaires. La plus-value relative à la vente de l'immeuble, résultant de la différence entre le prix de vente de l'immeuble et sa valeur nette comptable, a été enregistrée en produits exceptionnels, l'opération présentant un caractère extraordinaire et ne relevant pas de l'activité courante (règlement ANC 2014 07).

## **1.3. Conversion des opérations en devises**

Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan, libellés en devise sont, conformément à l'article 2722-1 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07, convertis aux cours de marché en vigueur à la date d'établissement des comptes annuels.

Les produits et charges effectivement perçus ou payés en devises sont convertis en euros au cours de cession ou d'acquisition de ces devises.

## **1.4. Opérations avec la clientèle**

Les opérations avec la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque de crédit avéré au sens de l'article 2211-2 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Un risque de crédit est avéré lorsque le recouvrement de ces créances est devenu incertain, ou que celles-ci présentent des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois concernant les crédits immobiliers). Le classement s'effectue en application du principe de contagion.

Les créances douteuses font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation, par dotation au compte de résultat, destinées à traduire l'amoindrissement de la valeur des créances concernées.

Lorsque les créances douteuses figurent dans cette catégorie comptable depuis plus d'un an, ou qu'une déchéance du terme a été prononcée, il est procédé à un transfert de celles-ci en encours douteux compromis. Les intérêts ne sont dès lors plus comptabilisés.

Les encours douteux compromis sont sortis des actifs par la contrepartie d'un compte de perte lorsque le caractère irrécouvrable de ceux-ci est confirmé.

Les comptes séquestres constitués sur des opérations de retrait de la cote ou au titre des droits à indemnisation de porteurs de titres sur opérations d'attribution ou d'échange, ainsi que les provisions pour coupons et chèques dividendes à payer constitués par des émetteurs sont classés dans les autres sommes dues à la clientèle.

## **1.5. Portefeuille Titres**

Les titres du marché interbancaire, les titres de créances négociables et les valeurs mobilières sont, conformément aux dispositions du Livre II Titre 3 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07, classés en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, titres de participation ou parts dans les entreprises liées et répartis selon qu'il s'agit d'effets publics et valeurs assimilées, d'obligations et autres valeurs à revenu fixe ou d'actions et autres titres à revenu variable.

### **1.6. Titres de transaction**

Sont classés dans cette catégorie les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ils suivent les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en perte.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus et frais exclus. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable au prix de marché le plus récent et les variations de valeur positives et négatives sont directement portées au compte de résultat.

### **1.7. Titres de placement**

Sont classés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du Titre 3 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Le prix de revient des titres de placement est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, hors frais et coupon couru sur achat éventuels. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable sur la base du cours le plus récent pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Seules les moins-values latentes, calculées ligne par ligne, sont portées au compte de résultat, sous la forme de dotation aux provisions pour dépréciation. En outre, les gains latents provenant des couvertures prenant la forme d'achat ou de vente d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **1.8. Titres d'investissement**

Sont classés en titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à l'échéance. Cette intention s'appuie sur la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à l'échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause cette intention initiale de détention jusqu'à l'échéance.

Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, hors frais d'achat. L'écart entre le prix d'entrée et la valeur d'acquisition (surcote ou décote) est rapporté au compte de résultat sur la durée résiduelle des titres concernés selon la méthode actuarielle.

Lorsque la situation financière des émetteurs le justifie, une provision pour dépréciation est constituée.

### **1.9. Titres de l'activité de portefeuille**

Sont classés en titres de l'activité de portefeuille, les actions et autres titres à revenu variable acquis en vue d'en retirer à moyen terme un gain en capital, sans exercer une influence notable dans la gestion opérationnelle des sociétés émettrices.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. A chaque arrêté, ils sont évalués sur la base du cours le plus récent pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées ligne par ligne donnent lieu à une provision pour dépréciation, les plus-values latentes n'étant pas rapportées au compte de résultat.

### **1.10. Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Ces deux catégories rassemblent des actions et autres titres à revenu variable acquis dans l'intention de les détenir durablement et permettant d'exercer une influence sur les sociétés émettrices des titres ou d'en assurer le contrôle. Les parts dans les entreprises liées regroupent spécifiquement les sociétés consolidées par intégration globale.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. A chaque arrêté, ils sont évalués sur la base du cours le plus récent pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées ligne par ligne ne donnent lieu à une provision pour dépréciation que dans la mesure où elles revêtent un caractère irréversible, les plus-values latentes n'étant pas rapportées au compte de résultat.

### **1.11. Immobilisations**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées, conformément au règlement CRC 04-06, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties conformément au règlement CRC 02-10 sur leur durée probable d'utilisation.

### **1.12. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour charge de personnel couvrent des engagements futurs de rémunération.

### **1.13. Instruments financiers à terme**

Les opérations de change à terme ne sont pas conclues à titre de couverture et, conformément à l'article 2722-1 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, leur évaluation de fin de mois est faite sur la base du cours à terme applicable à la durée restant à courir de la devise concernée.

Les charges et produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêts qualifiés de couverture sont comptabilisés prorata temporis, pour leur montant net déterminé pour chaque contrat.

Les charges et produits relatifs aux autres contrats suivent le même principe de comptabilisation, mais chaque position ouverte est, en outre, évaluée à son prix de marché et les pertes latentes éventuellement constatées font l'objet d'un provisionnement. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Les positions ouvertes sont déterminées opération par opération sauf en ce qui concerne les contrats d'échange de taux d'intérêts où elles sont constituées sur la base d'ensembles

homogènes tels que définis par le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des normes comptables.

#### **1.14. Autres produits et charges d'exploitation bancaire**

Conformément à l'article 1123-2 postes 12 et 13 du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables et à l'instruction n° 2000-11 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les charges refacturées et les produits rétrocédés sont compris dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire, à l'exception des produits et charges ayant la nature de commissions, qui sont affectés dans les postes dédiés.

En 2023, Lazard Frères Banque 121 boulevard Haussmann à Paris, donnés en location à compter du 13 janvier de cette même année. La franchise de loyers concédée au preneur du bail a été abonnée à l'origine sur la durée du bail, soit 9 ans, entraînant la constatation d'un revenu en 2023, par la contrepartie d'un compte d'actif. En 2024, la charge entraînée par l'amortissement accéléré de la franchise de loyers en raison de la vente de l'immeuble a été comptabilisée dans le compte de produits d'origine, soit avec les autres produits d'exploitation bancaire.

#### **1.15. Participation des salariés**

Dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, la banque constitue chaque année une provision (6.300 milliers d'euros au 31 décembre 2024). Son montant est pris en charge dans l'exercice de référence. Les salariés ont la possibilité d'affecter tout ou partie de la somme qui leur est attribuée à un compte bloqué individuel dans les livres de Lazard Frères Banque au cours de l'exercice suivant.

#### **1.16. Engagements de retraite**

Dans un accord signé en date du 13 septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les principales organisations syndicales, il a été mis fin à partir du 1er janvier 1994 au régime de retraite spécifique de la profession, les établissements bancaires adhérant aux régimes généraux ARRCO et AGIRC.

Cet accord prévoit le paiement par les anciennes caisses de retraite de compléments de pensions pour les droits acquis par le personnel au 31 décembre 1993. Le financement de ces compléments est assuré par des cotisations à la charge de la banque qui ne pouvaient pas dépasser annuellement aux termes de l'accord, 4% de la masse salariale servant d'assiette aux cotisations ARRCO et AGIRC sur les 10 années futures.

Au titre de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, aucune charge spécifique n'a été comptabilisée à ce titre. Cet engagement fera néanmoins l'objet d'appels de cotisation futurs si l'évolution des dépenses devait aboutir à adapter les recettes des organismes de retraite gérant l'engagement de la banque.

Aucune provision pour pensions, indemnités ou plans de retraite n'est constituée dans les comptes 2024.

#### **1.17. Autres engagements – personnel en activité**

Dans le cadre de la Convention Collective du Personnel des Banques, la banque verse aux salariés partant en retraite après l'âge de 60 ans une indemnité comptabilisée en charge dans l'année du versement. Les engagements au titre de ces indemnités représentaient au 31/12/2024 un montant d'environ 1 541 milliers d'euros (charges sociales incluses). Il faut

cependant rappeler que ces indemnités ne seront versées qu'aux personnes qui seront encore dans la société lorsqu'elles feront valoir leurs droits à la retraite.

#### **1.18. Intérêts et commissions**

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

#### **1.19. Intégration fiscale**

Lazard Frères Banque est depuis l'exercice 2001 membre d'un groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère la Compagnie Financière Lazard Frères. Cela n'a pas eu d'incidence significative sur le montant d'impôt sur les sociétés constaté dans les comptes au 31/12/2024 de la banque.

## 2. Annexe : Notes complémentaires

### 2.1. Caisse, Banques Centrales, C.C.P.

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
Caisse	401	50	451	370	26	396
Comptes ordinaires débiteurs	609 849	0	609 849	372 537	0	372 537
Comptes et prêts	0	0	0	0	0	0
dont la durée résiduelle est :						
- Inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	51	0	51	123	0	123
<b>Caisse, Banques centrales, C. C. P.</b>	<b>610 301</b>	<b>50</b>	<b>610 351</b>	<b>373 030</b>	<b>26</b>	<b>373 056</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
Dettes rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes envers les Banques centrales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2.2. Créances et dettes sur les établissements de crédit

### 2.2.1. Créances sur les établissements de crédit

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	5 330	2 127	7 457	5 562	2 519	8 081
dont part dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0
<b>Comptes et prêts</b>	16 000	0	16 000	0	0	0
dont part dans les entreprises liées	16 000	0	16 000	0	0	0
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	16 000	0	16 000	0	0	0
<b>Créances rattachées</b>	195	0	195	0	0	0
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>21 525</b>	<b>2 127</b>	<b>23 652</b>	<b>5 562</b>	<b>2 519</b>	<b>8 081</b>

### 2.2.2. Dettes envers les établissements de crédit

PASSIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	122 584	0	122 584	40 860	0	40 860
dont part dans les entreprises liées	112 393	0	112 393	40 625	0	40 625
<b>Comptes et emprunts</b>	0	0	0	0	0	0
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes rattachées</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>122 584</b>	<b>0</b>	<b>122 584</b>	<b>40 860</b>	<b>0</b>	<b>40 860</b>

## 2.3. Opérations avec la clientèle

### 2.3.1. Opérations avec la clientèle : Actif

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>64 806</b>	<b>11 488</b>	<b>76 294</b>	<b>92 776</b>	<b>24 635</b>	<b>117 411</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	12 094	0	12 094	32 550	0	32 550
- comprise entre 3 mois et 1 an	21 671	5 451	27 122	27 145	0	27 145
- comprise entre 1 an et 5 ans	30 425	5 867	36 292	31 468	24 079	55 547
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
- à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	616	170	786	1 613	556	2 169
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Autres crédits à la clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
- à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>22 622</b>	<b>177</b>	<b>22 799</b>	<b>19 945</b>	<b>1 642</b>	<b>21 587</b>
OPCVM	3 190	177	3 367	3 241	1 642	4 883
Sociétés	9 415	0	9 415	8 191	0	8 191
Particuliers	9 421	0	9 421	6 140	0	6 140
Entreprises d'assurance	398	0	398	297	0	297
Divers	0	0	0	2 006	0	2 006
Créances rattachées	198	0	198	70	0	70
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Brut	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Prêts subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sociétés						
- à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>87 428</b>	<b>11 665</b>	<b>99 093</b>	<b>112 721</b>	<b>26 277</b>	<b>138 998</b>

### 2.3.2. Détail des créances douteuses

ACTIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
Créances douteuses	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses compromises	0	0	0	0	0	0
Créances rattachés	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0	0
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.3.3. Opérations avec la clientèle passif

PASSIF (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Euros	Devises	Total	Euros	Devises	Total
<b>Clientèle à vue</b>	<b>395 004</b>	<b>86 317</b>	<b>481 321</b>	<b>349 725</b>	<b>43 885</b>	<b>393 609</b>
OPCVM	10 880	11 311	22 191	22 058	6 919	28 977
Sociétés	232 198	66 545	298 743	170 705	23 836	194 541
Particuliers	106 767	8 077	114 844	101 326	12 399	113 725
Entreprises d'assurances	38 521	379	38 900	50 836	492	51 328
Divers	6 638	5	6 643	4 800	238	5 038
Dettes rattachées	0	0	0	4	0	0
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>16 795</b>	<b>237</b>	<b>17 032</b>	<b>17 354</b>	<b>56</b>	<b>17 411</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>45 553</b>	<b>0</b>	<b>45 553</b>	<b>76 785</b>	<b>0</b>	<b>76 785</b>
<b>Clientèle à terme</b>	<b>3 348</b>	<b>0</b>	<b>3 348</b>	<b>3 721</b>	<b>0</b>	<b>3 721</b>
Sociétés						
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 1 an et 5 ans	0	0	0	0	0	0
Particuliers						
dont la durée résiduelle est :						
- inférieure à 3 mois	0	0	0	0	0	0
- comprise entre 3 mois et 1 an	957	0	957	766	0	766
- comprise entre 1 an et 5 ans	2 326	0	2 326	2 891	0	2 891
- supérieure à 5 ans	0	0	0	0	0	0
Dettes rattachées	65	0	65	64	0	64
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>460 700</b>	<b>86 554</b>	<b>547 254</b>	<b>447 585</b>	<b>43 941</b>	<b>491 526</b>

## 2.4. Portefeuilles titres

### 2.4.1. Portefeuilles titres année 2024

Ventilation par catégories et évolution des portefeuilles

<b>Au 31/12/2024</b>	Valeur au bilan	Valeur d'acquisition	Valeur de remboursement	Valeur estimée	Plus-values latentes	Moins-values provisionnées	Moins-values couvertes	Transferts de portefeuille
(en milliers d'euros)		(a)	(a)					
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
- Transaction :								
Bons du trésor	23 935	23 820	24 064	23 935	0	0	0	0
- Placement :								
Bons du trésor	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>23 935</b>							
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
- Transaction :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Billets de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations org.publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>0</b>							
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>								
- Transaction :								
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Autres OPCVM								
- Français	1 956	1 959	0	2 084	128	3	0	0
- Etranger	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	2	2	0	6	4	0	0	0
Titres non cotés	184	303	0	268	84	120	0	0
- Activité de portefeuille:								
Autres OPCVM								
- Français	41	41	0	41	0	0	0	0
- Etranger	0	0		0	0	0	0	0
	<b>2 183</b>							
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres non cotés	405	405	0	405	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>405</b>							
<b>Parts dans les entreprises liées</b>								
Titres non cotés	3 666	3 666	0	3 666	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>3 666</b>							

(a) La surcote ou décote à l'achat représente pour les titres de placement et d'investissement, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Montant des titres d'investissement vendus durant l'exercice 2024 avant l'échéance : 0

Les moins-values nettes de couverture sur les titres en portefeuille au 31/12/2024 s'élèvent à 0 milliers d'euros.

Ventilation selon leur durée résiduelle des obligations et autres titres à revenu fixe	Inférieure à 3 mois	Comprise entre 3 mois et 1 an	Comprise entre 1 an et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Certificats de dépôt	0	0	0	0	0
Billets du Trésor américain	23 935	0	0	0	23 935
Obligations	0	0	0	0	0

## 2.4.2. Portefeuilles titres année 2023

### Ventilation par catégories et évolution des portefeuilles

<b>Au 31/12/2023</b>	Valeur au bilan	Valeur d'acquisition	Valeur de remboursement	Valeur estimée	Plus-values latentes	Moins-values provisionnées	Moins-values couvertes	Transferts de portefeuille
(en milliers d'euros)		(a)	(a)					
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
- Transaction :								
Bons du trésor	18 035	17 952	18 100	18 035	0	0	0	0
- Placement :								
Bons du trésor	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>18 035</b>							
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
- Transaction :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations org. publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
Billets de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
Obligations org. publics cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres obligations cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>0</b>							
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>								
- Transaction :								
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Placement :								
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
- Français	2 062	2 076	0	2 153	91	14	0	0
- Etranger	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres cotés	2	2	0	5	3	0	0	0
Titres non cotés	1 656	1 777	0	6 831	5 175	121	0	0
- Activité de portefeuille:								
Autres OPCVM								
- Français	41	41	0	41	0	0	0	0
- Etranger	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>3 761</b>							
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres non cotés	559	559	0	559	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>559</b>							
<b>Parts dans les entreprises liées</b>								
Titres non cotés	3 864	3 864	0	3 864	0	0	0	0
Créances rattachées	0							
	<b>3 864</b>							

(a) La surcote ou décote à l'achat représente pour les titres de placement et d'investissement, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Montant des titres d'investissement vendus durant l'exercice 2023 avant l'échéance : 0

Les moins-values nettes de couverture sur les titres en portefeuille au 31/12/2023 s'élèvent à 0 milliers d'euros.

Ventilation selon leur durée résiduelle des obligations et autres titres à revenu fixe	Inférieure à 3 mois	Comprise entre 3 mois et 1 an	Comprise entre 1 an et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Certificats de dépôt	0	0	0	0	0
Billets du Trésor américain	18 035	0	0	0	18 035
Obligations	0	0	0	0	0

### 2.4.3. Informations relatives aux filiales et participations

Tableau des Filiales et participations au 31/12/2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention directe (en %)	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<p><b><u>A – Renseignements détaillés concernant les :</u></b></p> <p>Titres de filiales dont le % de détention est &gt; 50% - la valeur brute des titres de chaque société excède 1% du capital de LFB</p> <p>NEANT</p> <p>Titres de participations dont le % de détention est entre 10% et 50% - la valeur brute des titres de chaque société excède 1% du capital de LFB</p> <p>NEANT</p>										
<p><b><u>B – Renseignements globaux concernant les :</u></b></p> <p>Titres de filiales dont le % de détention est &gt; 50% - la valeur brute des titres de chaque société n'excède pas 1% du capital de LFB</p> <p>FILIALES FRANÇAISES</p> <p>SCI 10 avenue Percier</p> <p>Titres de participations dont le % de détention est entre 10% et 50% - la valeur brute des titres de chaque société n'excède pas 1% du capital de LFB</p> <p>NEANT</p>				151	151	3 515	0		188	

## 2.4.4. Liste des filiales et participations

Listes des filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège	Quote-part du capital en%	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
Parts SCI 10 Avenue Percier	175 Bd Haussmann – 75008 Paris	99,00	-3 409	188
Parts Sociétés Civile EPL	12 Avenue Percier – 75008 Paris	0,08	15	0

### Éléments concernant les filiales et les participations

Poste du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat (en milliers d'euros)	Filiales	Participations
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	3 666	0
Opérations avec la clientèle - passif	21	15

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2016, en conformité avec les dispositions de l'article L.233-17 1° du Code de Commerce, Lazard Frères Banque n'établit plus de comptes consolidés. Sa filiale, la société SCI du 10 avenue Percier est consolidée par la Compagnie Financière Lazard Frères selon la méthode de l'intégration globale.

## 2.5. Actifs immobilisés

### 2.5.1. Immobilisations financières

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS FINANCIERES 2024				PROVISIONS 2024				NET AU 31/12/24
	Montant Brut au 31/12/23	Mouvements 2024		Montant Brut au 31/12/24	Stock au 31/12/23	Mouvements 2024		Stock au 31/12/24	
		Entrées	Sorties			Dotations	Reprises		
Participations et autres titres détenus à long terme	559	0	153	405	0	0	0	0	405
(dont créances rattachées)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts dans les entreprises liées	3 864	0	198	3 666	0	0	0	0	3 666
(dont créances rattachées)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## 2.5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS 2024				AMORTISSEMENTS 2024						NET AU 31/12/24
	Montant Brut au 31/12/23	Mouvements 2024		Montant Brut au 31/12/24	Stock au 31/12/23	s/ Immob. entrées	Dotations 2024		s/ Immob. sorties	Stock au 31/12/24	
		Entrées	Sorties				Dégressif	Linéaire			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3 670	2 353	375	<b>5 648</b>	1 844	0	0	720	0	<b>2 564</b>	<b>3 084</b>
dont Immobilisations en cours	283	656	375	<b>565</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>565</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	47 887	373	42 348	<b>5 912</b>	4 336	0	0	1 505	2 398	<b>3 443</b>	<b>2 469</b>
dont Terrain	9 480	0	9 147	<b>333</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>333</b>
dont Construction	19 904	0	19 904	<b>0</b>	804	0	0	461	1 265	<b>0</b>	<b>0</b>
dont Agencements Immeuble	13 316	-414	11 469	<b>1 433</b>	1 396	0	0	462	983	<b>875</b>	<b>558</b>
dont Immobilisations en cours	1 174	69	1 243	<b>0</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2.6. Tableau des provisions sur risques de contrepartie

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	PROVISIONS 2024				
	Stock au 31/12/2023	Mouvements 2024			Stock au 31/12/2024
		Dotations	Ecart de change	Reprises	
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	<b>0</b>
Opérations avec la clientèle	0	0	0	0	<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	<b>0</b>
Actions et autres titres à revenu variable	135	3	0	15	<b>123</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0	0	<b>0</b>

## 2.7. Ventilation des autres actifs et passifs

<b>Actif</b> (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations sur titres et opérations diverses</b>		
Impôts et taxes	4 969	5 464
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	7 092	55 904
Société en participation – compte courant	3 032	5 124
Débiteurs divers	7 218	7 315
<b>Ventilation des autres Actifs</b>	<b>22 311</b>	<b>73 807</b>

<b>Passif</b> (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations sur titres et opérations diverses</b>		
Impôts et taxes	5 092	2 245
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	10 730	58 225
Dettes d'intégration fiscale	23 105	3 897
Dépôts de garantie reçu sur location	0	1 334
Créditeurs divers	11 155	8 383
<b>Ventilation des autres Passifs</b>	<b>50 082</b>	<b>74 084</b>

## 2.8. Ventilation par catégorie d'opération des comptes de régularisation

<b>Actif</b> (en milliers d'euros)	2024	2023
Comptes d'encaissement	0	104
Comptes d'ajustement	272	31
Charges constatées d'avance	989	944
Produits à recevoir	24 700	23 571
Divers	557	1 169
<b>Ventilation des comptes de régularisation Actif</b>	<b>26 518</b>	<b>25 819</b>

<b>Passif</b> (en milliers d'euros)	2024	2023
Comptes d'ajustement	11	212
Charges à payer	20 434	19 284
Divers	1 040	723
<b>Ventilation des comptes de régularisation Passif</b>	<b>21 485</b>	<b>20 219</b>

## 2.9. Dettes représentées par un titre

Répartition de l'encours par durée restante à courir

Titres de créances négociables (en milliers d'euros)	2024	2023
Inférieure à 3 mois	3 500	0
Comprise entre 3 mois et 1 an	0	0
Comprise entre 1 an et 5 ans	0	0
Supérieure à 5 ans	0	0
Dettes rattachées	12	0
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>3 512</b>	<b>0</b>

## 2.10. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2023	Dotations 2024	Autres variations 2024 *	Variation de change 2024	Reprises utilisées 2024	Stock au 31/12/2024
Provisions pour charge de personnel	1 609	1 439	0	52	819	2 281
Provision pour risque opérationnel	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	312	11	10	0	312	21
<b>TOTAL</b>	<b>1 921</b>	<b>1 450</b>	<b>10</b>	<b>52</b>	<b>1 131</b>	<b>2 302</b>

\* Provision pour coût de remise en état de locaux dont la contrepartie est enregistrée comme immobilisation.

## 2.11. Provisions réglementées

Provisions réglementées (en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises disponibles 2024	Reprises utilisées 2024	Stock au 31/12/2024
<b>Opérations bancaires</b>					
Provision pour risque à moyen terme	0	0	0	0	0

## 2.12. Capitaux propres

POSTES (en milliers d'euros)	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital souscrit	50 000	0	0	0	50 000
Prime d'émission	0	0	0	0	0
Réserves légale	5 000	0	0	0	5 000
Autres réserves	0	0	0	0	0
Report à nouveau	305	-22	0	0	283
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	27 544	-27 544	92 837	0	92 837
Acompte sur dividende	-20 104	20 104	-77 672	0	-77 672
<b>TOTAL</b>	<b>62 746</b>	<b>-7 462</b>	<b>15 165</b>	<b>0</b>	<b>70 448</b>

Le capital de LAZARD FRERES BANQUE est composé de 3 045 991 actions de 16,415 euros et est détenu à 99,99% par la COMPAGNIE FINANCIERE LAZARD FRERES.

## 2.13. Montant de la contrevalet euros de l'actif et du passif en devises

Postes (en milliers d'euros)	2024	2023
Actif (*)	49 041	60 920
Passif (*)	95 279	56 530

(\*) La ventilation par nature de ces capitaux en devises est donnée, en partie, dans les notes 2.1 et 2.2

## 2.14. Eléments complémentaires sur le hors-bilan

Actifs donnés en garantie (en milliers d'euros)	2024	2023
Opérations sur marchés à terme – clientèle – Bons du trésor	193	905
Opérations de trésorerie Banque Centrale – Bons du trésor	0	0
	<b>193</b>	<b>905</b>

Actifs reçus en garantie (en milliers d'euros)	2024	2023
Titres en garantie d'opérations sur le Matif	0	480
	<b>0</b>	<b>480</b>

Opérations de change au comptant en devises non encore dénouées (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations réalisées de gré à gré</b>		
Devises achetées non encore reçues contre Euro à livrer	41 966	24 888
Devises vendues non encore livrées contre Euro à recevoir	140 705	17 782
	<b>182 671</b>	<b>42 670</b>

Opérations à terme en devises non encore dénouées (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations réalisées de gré à gré</b>		
Devises à recevoir contre Euro à livrer	267 210	60 436
Devises à livrer contre Euro à recevoir	123 827	72 485
Devises à recevoir contre devises à livrer	60 511	230 343
Devises à livrer contre devises à recevoir	60 513	230 402
	<b>512 061</b>	<b>593 666</b>

Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Opérations sur marchés organisés</b>		
Futures de taux	200	0
Futures sur indices	399	458
Futures sur instruments de change	0	0
	<b>599</b>	<b>458</b>

Engagements donnés concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>

Instruments financiers à terme – Risques de contrepartie (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Coût de remplacement au prix de marché	Risque potentiel futur	Equivalent risques pondérés	Coût de remplacement au prix de marché	Risque potentiel futur	Equivalent risque pondéré
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A	366	10 778	3 120	403	8 129	2 389
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B et sur la clientèle	572	7 278	10 990	149	6 385	9 147
	<b>938</b>	<b>18 056</b>	<b>14 110</b>	<b>552</b>	<b>14 514</b>	<b>11 536</b>

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthode réglementaire retenue pour le calcul des ratios prudentiels. Aucun accord de compensation ne vient minorer les totaux.

## 2.15. Revenus des titres à revenu variable

Revenus des titres à revenu variable (en milliers d'euros)	2024	2023
Actions et autres titres à revenu variable	3	819
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
	3	819

## 2.16. Commissions

Produits (en milliers d'euros)	2024	2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
Sur opérations avec la clientèle	27	32
Sur opérations de change	5	4
Relatives aux engagements sur titres	774	956
Relatives aux opérations sur instruments financiers	0	0
Sur prestations de services pour compte de tiers	21 563	13 251
	22 369	14 243

Charges (en milliers d'euros)	2024	2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1	-2
Sur opérations avec la clientèle	0	0
Sur opérations de change	0	0
Relatives aux engagements sur titres	0	0
Relatives aux opérations sur instruments financiers	0	-24
Sur prestations de services pour compte de tiers	-10 017	-5 953
	-10 018	-5 979

## 2.17. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés

Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement (en milliers d'euros)	2024	2023
Dotation aux provisions	-3	-45
Reprise de provisions	15	97
Moins-value de cession	-5	-78
Plus-value de cession	6 482	66
	6 489	40

## 2.18. Autres produits d'exploitation bancaire

Autres produits d'exploitation bancaire (en milliers d'euros)	2024	2023
Quote-part sur opérations faites en commun	16 765	10 163
Charges refacturées	8 649	13 037
Transferts de charges d'exploitation	43 527	45 200
Produits accessoires	-4 026	4 713
Produits divers d'exploitation	273	120
	<b>65 188</b>	<b>73 233</b>

## 2.19. Autres charges d'exploitation bancaire

Autres charges d'exploitation bancaire (en milliers d'euros)	2024	2023
Charges sur opérations de promotion immobilière	0	0
Charges diverses d'exploitation bancaire	43	-570
	<b>43</b>	<b>-570</b>

## 2.20. Frais de personnel

Frais de personnel (en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires et traitements	-17 254	-18 347
Charges sociales	-11 467	-10 644
Participation des salariés	-6 238	-2 013
Autres charges de personnel	-619	306
	<b>-35 578</b>	<b>-30 698</b>

Rémunérations allouées aux organes de direction	(1)	(1)
-------------------------------------------------	-----	-----

Avances et crédits alloués aux organes de direction	0	0
-----------------------------------------------------	---	---

Effectif moyen	162	174
----------------	-----	-----

(1) Non communiqué – Ne concerne principalement qu'un membre déterminé des organes de direction.

## 2.21. Autres frais administratifs

Autres Frais administratifs (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôts et taxes (hors IS)	-614	-919
Redevances de crédit-bail et assimilées	3	-3
Locations	-5 590	-5 018
Transport et déplacement	-428	-424
Honoraires	-13 801	-13 747
Autres TFSE	-13 651	-14 180
	<b>-34 081</b>	<b>-34 291</b>

## 2.22. Dotations aux provisions pour risques et charges et reprises

Dotations aux provisions pour charges (en milliers d'euros)	2024	2023
Dotations aux provisions pour litige	0	-267
Reprises de provisions pour litige	267	0
Dotations aux provisions pour charges	-11	-13
Reprises de provisions pour charges	13	0
Dotations aux provisions pour risques	0	-31
Reprises de provisions pour risques	31	0
	<b>301</b>	<b>-312</b>

## 2.23. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Gains ou pertes sur actifs immobilisés (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		
Dotations aux provisions	0	0
Reprise de provisions	0	0
Moins-values de cession	0	0
Plus-values de cession	0	132
	<b>0</b>	<b>132</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles	0	0
Plus-values de cession sur immobilisation incorporelles	0	0
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles	0	0
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles	3	0
	<b>3</b>	<b>0</b>
	<b>3</b>	<b>132</b>

## 2.24. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Charges</b>		
Régularisation prorata TVA	-144	-139
Charge sur risque opérationnel	0	-1 303
Charge sur litige provisionné	-322	0
Divers	-68	-1
	<b>-534</b>	<b>-1 443</b>
<b>Produits</b>		
Remboursement sur risque opérationnel	0	461
Reprise de provision pour risque opérationnel	0	1 303
Cession Immeuble Boulevard Haussmann	88 902	0
	<b>88 902</b>	<b>1 764</b>
	<b>88 368</b>	<b>321</b>

## 2.25. Informations relatives aux charges et produits sur exercices antérieurs

Les divers éléments sur exercices antérieurs sont ventilés dans le compte de résultat par nature de charges ou de produit.

Les principales rubriques concernées sont les suivantes :

Charges sur exercices antérieurs (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Charges</b>		
Charges bancaires	0	0
Charges générales d'exploitation	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>

Produits sur exercices antérieurs (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Produits</b>		
Produits bancaires	0	0
Divers	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>